

• revue bimestrielle
d'information
et d'analyse

politikà

Aller plus loin en solidarité

Mars
Avril
2024

#36



Interview de Landy Mbolatiana
Randriamanantenasoa,
Garde des Sceaux, ministre de la Justice



LÉGISLATIVES

LA PORTE VERS L'HÉMICYCLE

- Législatives : les dés sont lancés...et pipés
- Pourquoi s'intéresser à ce scrutin ?
- Des élections à enjeux
- De nombreuses interviews : Éléonore Johasy, Justin Andriamahefa, Tovo Rapelanoro Rabenja...

FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

ÉDITO	3
POLIS	4
Élections législatives : les dés sont lancés...et pipés	5
Interviews d'Éléonore Johasy et de Justin Andriamahefa : « Au sein de l'Assemblée nationale les règles établies sont souvent à l'avantage de la majorité »	9
Christine Razanamahasoa : chronique d'une déchéance	12
Pourquoi vous devriez vous intéresser à ce scrutin ?	15
Interview de Hery Rason : « Le camp présidentiel a plus que jamais besoin de conforter sa position »	20
Parlement : un bicamérisme inégalitaire	22
Focus démocratie, réconcilier citoyens et partis politiques	24
Interview de Tovo Rapelanoro Rabenja : « Des tensions sont volontairement créées en vue de diviser les Malgaches »	26
ÉCONOMIE	29
Finances : l'e-ariary : la monnaie de demain?	30
Valorisation et transformation, une issue durable pour les déchets d'Antananarivo	33
Interview de Jean-Pascal Nganou : « L'appropriation des réformes par le gouvernement est essentielle »	36
SOCIÉTÉ	38
Droits humains : tu ne violeras point ?	39
Interview de Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa : « La castration ne constitue pas un acte de torture ni de traitement inhumain »	41
Interviews de Mbolatiana Raveloarimisa, Johary Carol Ramanamiseta et Randy Donny	44
Mémoire et société, Madagascar et l'oubli	47
ÉCOLOGIE	51
Caisse de l'État : la fiscalité environnementale à la rescousse	51
NOTA BENE	55

CE NUMÉRO COMPORTE UN CAHIER SPÉCIAL "HAYFIDY" PRODUIT PAR TRANSPARENCY INTERNATIONAL - INITIATIVE MADAGASCAR (TI-MG)

TEXTES

Andry RIALINTSALAMA
Elie RAMANANKAVANA
Helitiana RAMAMBAZAFY
Jaona RAVALOSON
José BELALAHY
Lova RALAMBOMAMY
Tolotra ANDRIANALIZAH
Yanne LOMELLE

PHOTOS

Ihandry RANDRIAMARO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Constantin GRUND

COORDONNATEUR DE PUBLICATION

Mireille Clémence ANDRIAMBOLANORO

RÉDACTEUR EN CHEF

Andriamanambe RAOTO

COMITÉ DE LECTURE

Constantin GRUND
Dr Hantanirina ANDRIANASY
Jean Aimé RAVELOSON
John MIANDRARIVO

ASSISTANTE DE RÉDACTION

Sandy RAZAFINDRABE

ASSISTANTES DE PROJET

Dominique RAMANDIMBILAHATRA
Onja Fanoitra RAKOTOMALALA

MISE EN PAGE ET INFOGRAPHIE

DINARIMALALA

IMPRESSION

Ecoprim

DÉPÔT LÉGAL

N° 36 / mars-avril 2024

CONTACT

info@fes.mg
Friedrich-Ebert-Stiftung, Villa Martrat, Ankadifotsy,
Antananarivo 101, Madagascar
Tel : 020 22 344 24
Site web : www.politika.mg et www.fes.mg



La reproduction, même partielle, des articles et illustrations parus dans Politikà est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.
Politikà décline toute responsabilité pour les documents remis. Les opinions exprimées dans la revue sont individuelles et n'engagent que leur auteur.

ÉDITO



Sautons le pas!

Que va-t-on laisser aux enfants de nos enfants? La nature opulente de la Grande île est régulièrement pillée et détruite sans aucune espèce d'état d'âme. Ne cessons jamais de rappeler que Madagascar recense 5% de la biodiversité mondiale et que 83% de la flore malgache est endémique. La Grande île se classe parmi les pays qui présentent des taux d'endémicité florale les plus élevés, derrière Hawaï (89% d'endémisme) et devant la Nouvelle-Calédonie (76%). Nous n'en sommes pas suffisamment conscients. Les piqûres de rappel viennent souvent de l'extérieur. Quand les nouvelles espèces sont découvertes ou quand certaines sont presque en voie d'extinction, nous nous réveillons et nous sommes conscients de l'immense chance que nous avons d'être nés sur une île aussi exceptionnelle.

La destruction de l'environnement se poursuit d'une manière continue même si des efforts étatiques et des initiatives du privé ou des partenaires internationaux sont déployés pour essayer de juguler ces pertes. À ce rythme, les enfants de nos enfants admireront les lémuriens ou les caméléons dans les livres d'histoire ou à travers la réalité virtuelle. Ils n'auront plus que les histoires que leurs parents raconteront pour essayer d'imaginer les espèces animales et végétales qui ont existé sur l'île.

Dans la même logique de destruction, mais sur le plan scolaire cette fois-ci, le niveau d'études global des enfants de nos enfants atteindra au grand maximum la classe de neuvième. Ils sauront à peine lire, écrire ou calculer. Les fonctions les plus basiques ne seront pas maîtrisées par ces enfants biberonnés aux enseignements des écoles tenues par les maîtres Fram. La démission – disons plutôt l'incapacité de l'État – à investir de manière efficace dans l'éducation se paye cash aujourd'hui. La facture s'alourdit au fil des années. Ce scénario n'est pas une pure fiction. Selon les résultats qui ont débouché du Multiple indicator cluster survey (MICS), une enquête mise en œuvre par l'Institut national de la statistique de Madagascar (Instat) avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), le taux d'achèvement au niveau primaire est d'à peine 56% avec une réelle disparité. Il atteint 86% pour ceux qui sont considérés comme les plus riches contre 18% pour les plus

pauvres. De même pour le collège, les taux d'achèvement sont respectivement de 67% et de 26%. Les réformes sont nécessaires et urgentes pour que l'apprentissage soit efficace, pour que nos petits-enfants puissent réellement savoir calculer, discuter, dissenter et débattre de manière logique et structurée, prioritairement dans sa langue natale ou dans une autre.

Dans quel type d'environnement politique avançons-nous et menons-nous les enfants de nos enfants? En moins de trois générations, l'écosystème politique s'est détérioré au même titre que la nature. Les traversés de l'Hémicycle où siégeaient intellectuels, hommes de loi, journalistes, ouvriers, militants, tribuns hors pair... sont aujourd'hui le repère de certaines personnalités peu fréquentables. Heureusement qu'elles ne sont pas toutes faites du même bois. Ces brebis égarées détériorent grandement l'image de cette noble institution et contribuent à une lente destruction de l'image des politiques en général. Le fossé risque d'être béant plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Le pire des scénarios est que les enfants de nos enfants se désintéressent totalement des questions d'intérêt public, qu'ils n'aillent plus voter ou qu'ils ne s'intéressent qu'aux futilités. Un peu comme aujourd'hui.

L'Assemblée nationale est une composante essentielle de la vie de la nation. Elle a la capacité de légiférer sur certaines questions éminemment sociétales, comme le sort réservé aux violeurs de mineur, sur les questions de vraie transition énergétique, la promotion des massifs forestiers énergétiques, chaque commune devrait disposer de telle zone pour le bois de chauffe et le charbonnage, etc.

Le monde de demain se construit dès à présent et chaque jour compte aussi bien pour l'environnement naturel que pour l'environnement politique. Un vote massif lors des législatives serait déjà un signe tangible de notre intérêt pour nos enfants et les leurs. Accorder la majorité à la coalition qui le mérite vraiment est un premier pas. Alors, sautons le pas!



ÉCOUTEZ CET ARTICLE EN PODCAST

POLIS



Élections législatives : les dés sont lancés...et pipés	5
Interviews d'Eléonore Johasy et de Justin Andriamahefa : « Au sein de l'Assemblée nationale les règles établies sont souvent à l'avantage de la majorité »	9
Christine Razanamahasoa : chronique d'une déchéance	12
Pourquoi vous devriez vous intéresser à ce scrutin?	15
Interview de Hery Rason : « le camp présidentiel a plus que jamais besoin de conforter sa position »	20
Parlement : un bicamérisme inégalitaire	22
Focus démocratie, réconcilier citoyens et partis politiques	24
Interview de Tovo Rapelanoro Rabenja : « Des tensions sont volontairement créées en vue de diviser les Malgaches »	26



Élections législatives

LES DÈS SONT LANCÉS...ET PIPÉS

Objectif le 29 mai. Tous les yeux des partis politiques et des acteurs de la société civile sont rivés sur cette date. Les législatives pourraient reconfigurer l'Assemblée nationale... ou prolonger la mainmise de l'Administration sur la vie politique du pays.

RAOTO ANDRIAMANAMBE

163 places à prendre. Ils seront donc 12 de plus à occuper les travées de l'Assemblée nationale. La croissance démographique a entraîné logiquement l'accroissement des postes parlementaires. Les aspirants avaient jusqu'au 8 avril pour déposer leur candidature. Du 8 au 28 mai, ils devront convaincre les votants à porter leur choix sur leur programme ou sur celui de leur coalition. La course à la Chambre basse est lancée (voir *Politikà* numéro 35). Chaque camp tente de mobiliser sa base. La stratégie décalée menée par l'opposition se heurte à un bloc solide formé par la coalition présidentielle qui semble plus décidée que jamais à tout rafler pour éviter une énième crise institutionnelle et offrir, peut-être, au Premier ministre cinq années plus tranquilles.

Susceptibilités

L'échiquier est en ordre. Les pions sont placés. Alors que l'opposition avait boycotté la présidentielle, elle a décidé de s'aligner aux élections législatives, avec le lot de défis que cela implique. Du côté de la plateforme politique Firaisankina, qui regroupe les partis Tiako i Madagasikara (TIM), Hery Vaovao ho an'i Madagasikara (HVM), Tsara Tahafina (TT), Pro-Siteny et Antoko Politika Madio (APM), il a déjà fallu gérer les susceptibilités des uns et des autres, le poste de député étant particulièrement convoité. Il a fallu arbitrer entre certains noms. « *Nous avons dû nous arranger et surtout laisser les ego de côté. Trois ou quatre partis se disputaient un siège. En ce qui concerne les anciens candidats Tim, rien n'est encore défini* », a expliqué Marc Ravalomanana, qui a pris de court même son bloc en présentant la première vague de candidats qui était fortement teintée des couleurs du Tim.

Firaisankina a choisi de présenter en trois vagues les candidats, pour se donner le temps de la réflexion. La délicate question de la possibilité de frondes des « bases » (c'est-à-

dire des sympathisants) est dans tous les esprits. En effet, les formations politiques habituées à faire cavalier seul doivent faire alliance et laisser de côté leurs ambitions personnelles. Pour le cas du Firaisankina, quelques fiefs du Tim seront confiés à d'autres formations politiques. D'où l'ire de certains sympathisants des premières heures. « *Nous n'allons jamais prendre à la légère les législatives, enjoint Marc Ravalomanana à sa base. Tout a été soupesé. Il faut que vous suiviez les instructions. J'ai confiance en la base du Tim. N'ayez aucune crainte* ».

Estocades

Globalement, l'objectif est de porter des estocades à la coalition présidentielle, là où l'opposition pourrait le faire et où la géographie électorale le permettra. « *Il faut voter pour les candidats de l'opposition là où il n'y aura pas des candidats du Kôlekitifa an'ny Malagasy* », a ainsi fait entendre, de son côté, Jean-Jacques Ratsietison. Pour le fondateur du Tim, la victoire est impérieuse. « *La stratégie de l'opposition est de chercher la majorité à l'Assemblée nationale. N'oubliez pas que le parlement peut voter la destitution du chef de l'État, même si pour être effective, elle devait être entérinée par la Haute Cour constitutionnelle (HCC)* », fait remarquer Fabien Privat Miadana, le responsable communautaire et citoyen de l'ONG Tolotsoa.

Dans le clan des Orange, la solidarité est le mot d'ordre. Les partis Antoka sy dinan'ny nosy (ADN), Antokon'ny kongresin'ny fahaleovantenan'i Madagasikara (AKFM), AKFM Fanavaozana, Avana (Antoko ny vahoaka aloha no andrianina), Avi (Asa vita no ifampitsarana), GFFM (Gideona fandresena fahantrana eto Madagasikara), Liaraike, Hiaraka isika, Miantana ho an'ny demokrasia eto Madagasikara (MDM), Rassemblement pour la social-démocratie (RPSD), Tanora malagasy vonona (TGV) et Freedom, accompagnés par 19 autres formations membres de l'Union des pro-Andry Rajoelina (Upar) et 88

Hémicycle : 163 députés à élire

Ambatolampy, Betafo, Antsirabe I, Ambalavao, Ihosy, Toamasina II, Mahanoro, Mandritsara, Betioky Atsimo, Amboasary Atsimo, Ambilobe et Antalaha. Ces districts auront droit à deux députés, au lieu d'un seul élu.

Pour l'Exécutif, compte tenu de la croissance de la population, « *les districts qui comptent plus de 310 000 habitants* » devraient être représentés par deux députés. Pour l'opposition, l'augmentation des sièges à l'Assemblée nationale n'est qu'un vil calcul politique. « *Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une stratégie pour faire élire des candidats de l'Administration* », note Hanitra Razafimanantsoa, candidate Firaisankina dans le 1^{er} arrondissement de la capitale. Les partis politiques et même la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) avaient fait des pieds et des mains pour que l'Administration présente ce découpage. L'organe de gestion des élections s'est voulu rassurant du point de vue financier. En plus de la contribution de l'État, la communauté internationale a également déjà mobilisé le

basket fund, non seulement pour les présidentielles de 2023, mais également pour les législatives.

Selon l'agenda dévoilé par la Ceni, la publication de la liste officielle des candidats aura lieu jusqu'au 18 avril. Dans la phase postélectorale, la collecte et l'acheminement des résultats par bureau de vote vers les Sections de recensement matériel de votes (SRMV) se dérouleront du 29 mai au 3 juin. La transmission des résultats des SRMV vers la Ceni et la HCC devrait se tenir le 4 juin. La publication des résultats provisoires sera attendue le 8 juin, tandis que le traitement et la proclamation des résultats définitifs interviendront entre le 9 et le 24 juin.

Lors d'une intervention télévisée, Lalatiana Rakotondrazafy, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, présidente du parti Freedom et porte-parole du gouvernement, avait projeté que les « *députés pourraient être connus aux alentours des festivités de l'indépendance* ».

R.A

associations de jeunes et de femmes dans tout le pays se sont agrégés pour former la Coalition pour la majorité présidentielle (CMP).

La présentation s'est faite en grande pompe à l'Arena Ivandry avec la présence de quelques ministres et des grands pontes de l'Administration et la brillante absence de l'occupante du perchoir, une fidèle des premières heures de l'actuel Président. Le grand rassemblement a permis de dessiner le profil type de celui ou celle qui portera la liquette orange lors des législatives car l'objectif est clair : gagner la majorité au sein de l'Assemblée nationale. La CMP affiche ses ambitions. « *On va mettre de côté les ambitions personnelles et agir pour le compte de la CMP pour obtenir la majorité. Le plus important est d'obtenir (cette) majorité stable au sein de l'Assemblée nationale afin de donner plus de marge au président de la République tout au long de son mandat. Aucun parti ou coalition politique ne pourrait battre la CMP* », a martelé Lalatiana Rakotondrazafy, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, présidente du Freedom.

Légiférer

« *La personne doit avoir fait campagne pour Andry Rajoelina en 2023. Elle ne doit pas traîner des casseroles ou avoir affaire avec la justice. Elle doit avoir une notoriété auprès de la communauté et avoir mené des actions sociales. La personne doit être rassembleuse et être capable de gagner les élections. Des associations ou des partis politiques doivent la soutenir. Elle doit avoir la compétence de pouvoir débattre et défendre la vision du président de la République. Elle doit avoir la capacité matérielle de mener sa campagne électorale* », a détaillé Marie Michelle Sahondrarimalala, ministre de l'Éducation nationale, chef d'orchestre lors de la dernière présidentielle et porte-parole de la coalition. Sur ce point, même son de cloche chez Firaisankina. « *Les candidats participeront aux dépenses électorales tout comme la plateforme et les militants de chaque parti* », révèle-t-on.

À en croire ces litanies de critères évoqués par le camp présidentiel, le casting n'a que peu changé pour ces législatives. Aucun critère portant sur la légifération – le premier rôle du député – n'a été évoqué. « *Ce ne sont pas des TdR (Termes de référence, NDLR) de députés qui ont été donnés, mais plutôt ceux de sympathisants* », fait remarquer le responsable communautaire et citoyen de Tolotsoa. À l'inverse, la porte-parole de la coalition a insisté sur la stabilité et la fidélité des indicateurs considérés comme intimement politiques. « *Les futurs candidats de la coalition pour la majorité présidentielle doivent être animés par l'esprit de développement et ne pas perdre du temps à vouloir créer l'instabilité (au sein de l'Assemblée nationale) qui risque de détruire et de faire reculer le pays* », a-t-elle asséné sous les vivats de l'assistance. Le conclave a fait référence aux derniers mois de la législature avec des fractures ouvertes entre les députés de la majorité et l'Exécutif, avec une vraie (fausse) tentative de

renversement du Premier ministre et des tensions entre membres de la majorité. L'acmé aurait été les événements de la dernière session de novembre. Le terrain politique miné risque, une fois de plus, de motiver de plus en plus de candidats à s'enrôler dans la mouvance indépendante. Le résultat du casting est un mix entre fidèles et personnalités politiques acquises à la cause des orange en plus des ministres. Des membres du gouvernement, à l'instar de Haingo Fomendrazza, ministre de la Population et de la solidarité, et de la ministre de l'Éducation nationale, Marie Michelle Sahondrarimalala, seront candidates respectivement à Ambositra et à Fianarantsoa I. Augustin Andriamananoro, ministre de la Communication et de la Culture à Antananarivo I. Lalatiana Rakotondrazafy, la ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, s'est engagée à Faratsiho.

Pouvoir parlementaire

« *Durant la dernière législature, nous avons recensé le plus grand nombre de candidats élus sous la bannière indépendante* », note Fabien Privat Miadana. L'irruption de groupes d'indépendants dans le champ politique a bouleversé la donne. En 2017, il y eût une tentative de légiférer sur ce point. Elle s'est soldée par une fin de non-recevoir de la part des parlementaires soucieux de leur avenir politique avec une administration Rajaonarimampianina chancelante. « *Je ne me retrouve dans aucun parti politique dans la Grande île. Toute la classe politique sénégalaise réfléchit de la même façon, c'est-à-dire essayer de régler les problèmes des citoyens à leur place. L'alternative serait que les citoyens puissent régler eux-mêmes leurs propres problèmes* », avoue un candidat aux législatives.

Le rythme électoral choisi risque de créer peu de surprises lors de ces législatives et d'asseoir davantage une Assemblée nationale peinturlurée en orange, les Malgaches ne changeant pas d'idée comme de chemise en moins de huit mois. Une Chambre basse plus que jamais inféodée à l'exécutif rendra le pouvoir parlementaire bridé. Il est à espérer que les électeurs ne se démobilisent pas face à un scrutin qui perd en politisation, l'élection apparaissant déjà jouée, entre futurs députés tenus par une obéissance à l'Exécutif et opposants sans pouvoir. Dans un camp comme dans l'autre, tous les profils seront scrutés à la loupe, afin de mieux choisir les plus « *aptes à représenter la coalition* », comme l'a souligné Marie Michelle Sahondrarimalala. Dans les deux tendances, il y a risque d'avoir des déçus. « *Les futurs candidats orange ne seront probablement pas tous des députés actuels* », prévient Paul Rabary, président du parti Ny Fireneko et membre de l'Upar. 

Les dates à retenir

27 mars : premier jour de dépôt des candidatures

8 avril : dernier jour de dépôt des candidatures

8 mai : début de la campagne électorale

27 mai : fin de la campagne électorale

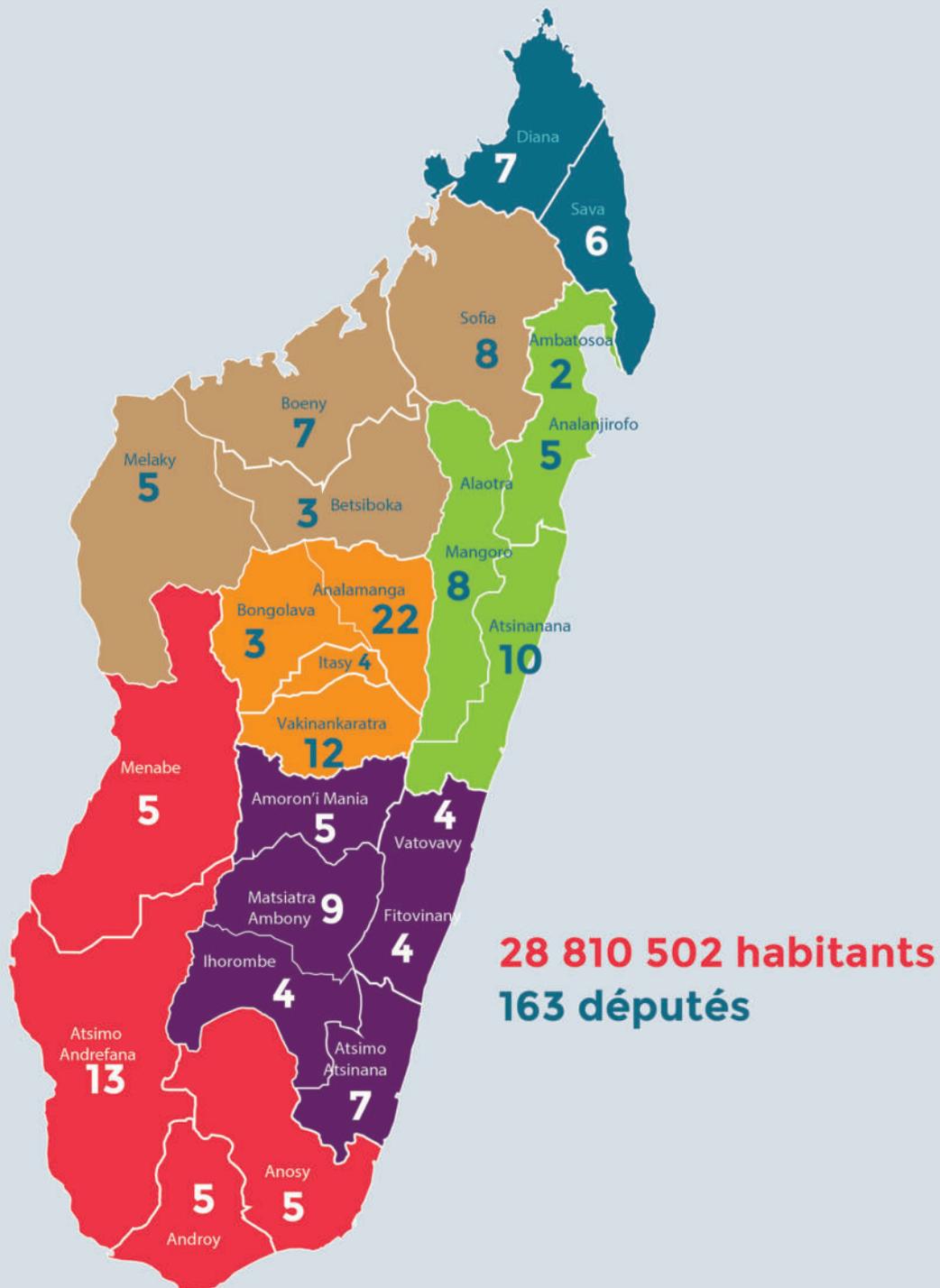
28 mai : silence électoral

29 mai : élections législatives



ÉCOUTEZ CET ARTICLE EN PODCAST

RÉPARTITION DES DÉPUTÉS PAR RÉGION



Source : Annexe du décret n° 2024 - 582 du 13 mars 2024



Éléonore Johasy,
député élue à Vangaindrano

Justin Andriamahefa,
ancien maire et formateur

« AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LES RÈGLES ÉTABLIES SONT SOUVENT À L'AVANTAGE DE LA MAJORITÉ »

Éléonore Johasy a été l'une des voix les plus discordantes au sein de l'Assemblée nationale. Durant la législature, elle n'a jamais hésité à pointer du doigt les dysfonctionnements et les problématiques de l'Administration. Quant à Justin Andriamahefa, il porte un regard critique sur l'ancienne et la future législature. Il voit dans la multiplication des candidatures indépendantes une chance pour la démocratie.

RAOTO ANDRIAMANAMBE

Quelle est votre lecture de la prochaine législature ?

Éléonore Johasy (É.J.) : Je crains que la situation ne s'empire pour différentes raisons. La première est qu'il me semble que ces élections vont beaucoup se jouer sur les capacités financières des candidats. Capacité financière ne rime pas nécessairement avec capacité intellectuelle. Donc, derrière ce concept, il s'agira plus d'un investissement personnel qui cache le retour sur investissement. Je ne pense pas que nous aurons des profils qui collent avec le rôle du parlementaire. Ces personnes vont plutôt chercher à bénéficier de marchés publics et d'autres privilèges. Elles ne vont pas privilégier la gouvernance et seront moins regardantes sur les questions de procédures. Elles s'accrocheront de toutes les situations du moment où leurs intérêts ne seront pas contrecarrés.

Justin Andriamahefa (J.A.) : Cette prochaine législature risque de présenter une situation davantage "balancée". Je pense qu'elle ne sera pas dominée par une majorité. À ma connaissance et à ma lecture, vu les événements qui se sont déroulés en novembre dernier, il y a une certaine prise de conscience auprès des citoyens. C'est ce qui me fait dire qu'il y aura un certain équilibre au sein de la Chambre basse. Même si elle s'est scindée en deux, je pense que l'opposition pense à établir une stratégie selon la configuration des circonscriptions. Par exemple, dans une circonscription qui ne met en jeu qu'un siège, il y aura peut-être une entente. Dans une autre qui a deux postes à pourvoir, chaque coalition présentera peut-être un candidat. L'opposition espère rafler le maximum de sièges. Cette ambition est légitime.

Avec 12 sièges supplémentaires au sein de l'Hémicycle, le nombre de députés sera de 163. Pour vous, est-ce logique ou cela s'apparente-t-il juste à du calcul politique ?

É.J. : C'est juste un calcul politique. Je ne sais pas si un organisme comme la FES (Friedrich-Ebert-Stiftung) ou un autre peut déchiffrer et analyser les chiffres sur ces districts qui ont vu leur siège augmenter pour pouvoir justifier une telle mesure et une telle décision. À mon sens, le choix a été fait pour donner davantage de chances aux candidats de la coalition présidentielle. La logique dans ces circonscriptions est que l'augmentation du nombre d'élus puisse permettre de gagner un

ou des sièges, en sachant que l'ambiance dans certaines localités est au rejet de l'équipe tenante du pouvoir. Vous l'avez noté, le camp présidentiel a avoué que le chef de l'État a besoin d'une stabilité présidentielle. C'est un moyen comme un autre d'y arriver. Ceci dit, qu'il ait plus ou moins de sièges en soi n'est pas un problème. Le souci vient de la capacité de l'institution à jouer et à être capable de porter les voix et les revendications.

Il va falloir trouver les moyens de nous concerter et d'être dans une logique de "non-agression" entre les plateformes d'opposition

J.A. : C'est une pure stratégie et un calcul politique. Je pense que les postes ont été doublés dans les circonscriptions où le camp présidentiel pense qu'elle n'aura pas de chance d'obtenir la victoire. C'est ma lecture personnelle. La coalition présidentielle veut s'assurer de verrouiller au moins un poste de député tout en érigeant un barrage face à l'opposition. Mais toutes ces manœuvres soulèvent une problématique générale: les aspirants au poste de députés savent-ils réellement quelle est la fonction de représentation et quelles fonctions ils veulent exercer? De mon point de vue, le nombre de députés devrait être réduit et celui des sénateurs davantage accru.

Nous avons constaté une dynamique au sein du Collectif des candidats en novembre dernier. La stratégie actuelle adoptée par l'opposition est-elle bonne, c'est-à-dire partir en ordre dispersé ?

É.J. : Je dirais que cette configuration ne nous donne pas toutes les chances, d'autant plus que la majorité présidentielle a réussi à créer une plateforme unique. De loin, cette dernière semble être le schéma idéal, mais nous savons qu'à l'intérieur, il y a des batailles rangées, tout n'est pas aussi calme et serein comme l'on pourrait le croire. Cette plateforme unique va quand même générer des frustrations. À mon avis, cette situation va bénéficier à l'opposition. C'est un atout de pouvoir proposer une offre plurielle. Dans certains districts où il y a deux sièges, l'opposition pourrait gagner deux sièges à travers ses deux plateformes. Donc, il va falloir trouver les moyens de nous concerter et d'être dans une logique de "non-agression" entre les plateformes, de telle sorte qu'elles puissent rafler la mise. Les stratégies en soi ne sont jamais ni totalement mauvaises ni totalement bonnes. Mais c'est la manière de mener la bataille et de vraiment optimiser la démarche qui est le plus important.

J.A. : À vrai dire, cela va dépendre des circonscriptions. Pour Antananarivo et ses environs immédiats, cette approche sera la bonne. Il ne faut pas oublier que si l'opposition ne s'était pas scindée et qu'elle avait proposé des candidatures uniques, la configuration de l'Assemblée nationale aurait été peu ou prou identique à la législature actuelle, en ce qui concerne les districts de la capitale et de ses alentours : c'est-à-dire un élu de l'opposition et un autre des Orange. L'approche stratégique actuelle peut déboucher sur deux sièges qui iront à l'opposition. Il faut composer aussi avec les autres partis politiques et les indépendants.

Certes, il y a les attributions des députés, mais ils sont également des émanations de la société. Ils sont redevables vis-à-vis des électeurs, tout en ayant l'obligation législative. Comment concilier ces deux aspects ?

É.J. : J'ai porté un projet de loi pour instaurer un mécanisme d'évaluation des politiques publiques, dans la logique des idées que j'ai défendues. C'est une mission que je me suis donnée. Pour honorer la redevabilité que je dois à mes électeurs et à la population malgache qui m'a fait confiance. Effectivement, le député a un rôle de législateur. L'article 86 de la Constitution dispose que "l'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre, aux députés et aux sénateurs. Les

propositions de loi sont délibérés en Conseil des ministres et déposés sur le bureau de l'une des deux assemblées". C'est tout à fait dans le rôle des députés de porter des propositions de loi. J'ai mis un point d'honneur à participer aux débats en commission pour apporter mon point de vue – même vis-à-vis des projets de loi émanant du gouvernement – même s'il n'a pas toujours été écouté ou reçu comme je l'aurais souhaité. C'est en ce sens que je pensais être redevable vis-à-vis de la population pour jouer le rôle de contre-pouvoir et de contrôle de l'action gouvernementale.

J.A. : Élaborer les lois, contrôler les actions gouvernementales et représenter la circonscription sont les fonctions principales des députés. Mais au-delà de ces attributions, n'oublions pas qu'ils sont des élus, mais également des citoyens comme les autres. Je vais faire un parallèle avec le football, certains joueurs sont appelés à faire ce qu'on baptise des "dépassements de fonction". Les joueurs les plus polyvalents sont sollicités pour d'autres fonctions pour aider ou pour dépanner le collectif. Un milieu défensif sera remplacé en défense centrale, par exemple.

Comment exister en tant qu'opposition dans une Assemblée nationale composée d'une majorité acquise à la cause du Président ?

É.J. : La situation est très compliquée, d'autant plus qu'au sein de l'Assemblée nationale les règles établies sont souvent à l'avantage de la majorité, à travers les temps de parole par exemple. Les moyens de s'exprimer sont très réduits. Nous nous en remettons fréquemment aux médias et aux actions de lobbying extérieur en collaboration avec la société civile. Nous sommes à l'écoute et disponibles quand on nous sollicite. Il est primordial d'être ouvert, d'accepter d'écouter et d'échanger avec la population. Nous réussissons à "exister" parce que nous avons cette ambition d'être un parlementaire qui est à l'écoute.

Être engagée équivaut à sortir de sa zone de confort, en portant un discours qui ne plaît pas nécessairement, mais qui est utile. Par exemple, avec la société civile, nous avons un chantier qui n'a pas abouti, malheureusement. Il s'agit de mettre sur pied le Conseil économique, social et culturel. L'article 105 de la Constitution dispose que "le Conseil économique, social et culturel, saisi par le gouvernement, donne son avis sur les projets de

loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de lois qui lui sont soumises. Il est compétent pour examiner les projets et propositions de loi à caractère économique, social et culturel à l'exclusion des Lois de



Il y a une certaine lassitude vis-à-vis des partis politiques



finances". Mais les travaux que nous avons menés avec la société civile donnaient des rôles à ce conseil qui étaient allés au-delà de ces sphères de l'économie et de la société. Ce Conseil est un peu la voix de la société civile dans le contexte institutionnel malgache. Les médias qui sont friands d'autres choses que le discours officiel sont aussi de bons vecteurs pour exprimer et dire ce que l'on n'a pas pu dire.

Comment appréciez-vous la multiplication des candidatures indépendantes. Est-ce là un moyen d'exister parmi les mastodontes politiques ou ce processus dévalorise-t-il les formations politiques ?

É.J. : Je pense que les candidatures indépendantes ont cet intérêt de faire émerger des personnalités qui n'ont pas encore trouvé une attache ou une accroche politique. Alors qu'elles ont cette capacité à s'exprimer et à défendre des points de vue. L'autre aspect des candidatures indépendantes est aussi de réveiller et d'interpeller ces groupes que vous appelez "mastodontes politiques". En tout cas, des acteurs politiques institutionnels qui existent – à savoir les partis politiques – doivent se renouveler. Il faut qu'ils soient un peu plus en phase avec la demande sociétale que nous avons à Madagascar en matière de politique. Je ne pense pas que la situation soit une fragilisation de la sphère politique,

c'est juste la manifestation d'un potentiel politique à Madagascar. Et puis, quelquefois, avouons-le, il y a des indépendants qui ne sont juste que des opportunistes qui veulent se vendre et qui veulent bénéficier d'avantages. Cette pratique politique est davantage de l'"affichage" que de la réflexion. Mais, globalement, la question est complexe. Nous vivons cette réalité à Madagascar. Les élus indépendants gagneraient à être canalisés parce que, en définitive, la pratique politique a nécessairement besoin que les formations soient plus concentrées et se concertent pour être efficaces et pour faire bouger les lignes afin de porter un certain discours.

J.A. : À la lumière de la configuration actuelle, je pense que les candidatures indépendantes vont réellement augmenter. Il y a une certaine lassitude vis-à-vis des partis politiques. Aujourd'hui, au gré des alliances et des développements politiques, une formation aussi puissante que le Tanora malagasy vonona (TGV) est affaiblie (c'est le cas pour toutes les grandes formations politiques à Madagascar, d'où la création des trois plateformes Firaisankina, Kôlektifa et Coalition pour la majorité présidentielle, *NDLR*). Certaines personnes affiliées à des partis politiques avanceront sous couvert de la candidature indépendante, mais elles serviront la cause des partis, une fois élues. Je vais vous dire une chose : la multiplication des candidatures indépendantes est une bonne chose pour la démocratie. La création de partis politiques ou de micro partis est plutôt le danger qui pèse sur la vie publique. Je crois que de ces candidatures indépendantes émergeront des profils divers, variés et engagés. Le problème réside davantage dans le positionnement de ces candidats, ils auront tendance à se rallier aux intérêts qu'ils pensent leur être favorables. Je préfère voir des indépendants siéger et qui veulent vraiment faire bouger les lignes que des opportunistes dans des partis politiques qui ne regardent que leurs intérêts. Il est navrant de voir le niveau de certains législateurs.

Dans le paysage que vous avez brossé, n'est-il pas à craindre que quand l'espace politique est occupé par des artistes, des opérateurs économiques, des businessmen, des personnes qui auparavant n'étaient pas intéressées par la chose politique... au détriment de l'intelligentsia, l'environnement ne se détériore ?

É.J. : On revient un peu à la toute première question sur le profil de ce que sera la future législature. Effectivement, une grande disparité et surtout une absence d'idéologie sont à craindre ; que les personnes soient davantage dans une démarche personnelle. Ce qui pourrait entraîner de tels questionnements : "finalement s'ils peuvent se porter candidats, pourquoi pas moi?" "Si un artiste peut le faire, pourquoi pas moi?" Il n'y aura plus d'idéologie ou de fondement politique réel. Par conséquent, cela entraînera un appauvrissement du discours et de l'offre politiques. Néanmoins, en plus d'être un peu naïve, je suis aussi définitivement optimiste.

Comme je le disais, je veux juste voir dans ce phénomène un révélateur de potentiel, qu'il s'agisse de canaliser, de s'appropriier ou d'organiser. Sincèrement, je préfère qu'il y ait un dynamisme par rapport à une absence totale d'engagement politique au niveau de la population, surtout au niveau de la jeunesse. Il y a des organismes comme la FES qui peuvent accompagner ces personnes, les organiser et les enrichir par des formations ou autres initiatives, en espérant qu'au final ceci engendrera du positif, du constructif.

J.A. : Certains plafonds de verre sont atteints par des profils dits politiques. Ils ne peuvent plus être recyclés, ils sont imperméables

au changement. Voilà le résultat : la Loi de finances est votée à la va-vite sans que le contenu soit réellement ausculté, le contrôle des actions gouvernementales n'est qu'une formalité, certains élus ne font qu'abuser de leur statut... J'ose croire que si une personne se présente en tant que candidat indépendant, elle veut réellement le rester dans ses prises de position et dans ses réflexions. Je suis convaincu que les indépendants feront réellement balancer les débats et que, par la suite, les décisions iront dans le sens de l'intérêt et du bien commun. Mais j'espère surtout que les indépendants auront suffisamment de bagages intellectuels et techniques. **P**

Christine Razanamahasoa : chronique d'une déchéance

Christine Razanamahasoa, ancienne présidente de l'Assemblée nationale « Quand nos compatriotes ont besoin de lumière, ils reçoivent l'obscurité »

« (...) Aujourd'hui, ce n'est pas les mots qui manquent pour définir nos problèmes socio-politiques, je ne vais même pas aborder nos déficiences catastrophiques économiques, et à contrecœur, ici dans cet hémicycle, je ne déplorerais qu'avec des métaphores le mode de gouvernance qu'on implante depuis quelques années dans notre République. Je ne vais pas non plus chercher à accuser et à récuser l'unilatéralité de la prise des mauvaises et démesurées décisions adoptées à l'encontre de la démocratie, des schémas et des politiques initiés à l'opposé des droits fondamentaux et des droits humains ceci, sans minimiser l'utilisation abusive de la répression morale et politique pour lesquels se révoltent nos concitoyens. La démocratie se dégrade fortement. La situation actuelle se définit par quelques phrases: notre pays va mal, notre peuple souffre de nos insuffisances et de nos incompétences et notre civilisation est en faillite. L'unilatéralisme et l'ultracentrisme monopolitaire ou monopolistique s'adjugent la raison au gré du pluralisme. Notre peuple se sent désabusé. Quand nos compatriotes ont besoin de lumières, ils reçoivent l'obscurité et on leur impose l'obscurantisme dans la gestion de l'État. Quand, ensemble, nos peuples souhaitent s'exprimer, on ne leur accorde ni l'espace ni la parole. »
Discours lors de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, 17 octobre 2023.

Christine Razanamahasoa, ancienne présidente de l'Assemblée nationale « Le peuple vit dans l'illusion des fausses promesses »

« (...) Le pays sombre dans le mal et l'injustice totale. Le peuple s'enlise dans la pauvreté extrême. Il vit dans l'illusion des fausses promesses, dans l'obscurité, la saleté et dans

les bourbiers. (Cette situation est due) à une personne ». Discours lors d'un rassemblement avec des associations et partis, 23 mars 2024.

Paul Bert Velontsara, président du groupe parlementaire IRD à l'Assemblée nationale « La présidente de l'Assemblée nationale a mis en péril la stabilité et la démocratie à Madagascar »

« (...) Ce n'est pas la première fois que la présidente de l'Assemblée nationale agit d'une telle manière à perturber la vie politique de la nation et en provoquant ce qui ressemble à un coup d'État! (Elle a dévié de) la ligne de conduite du parti. (Ces écarts) mettent en danger la cohésion et l'intégrité du groupe politique. La position politique s'inscrit également dans une démarche contraire à la Constitution. Ce qui peut mettre en péril la stabilité et la démocratie à Madagascar. Selon notre règlement, les membres doivent faire en sorte de soutenir le président de la République pour que le pays puisse avancer. Nous sommes contre les agissements de Christine Razanamahasoa et nous demandons au bureau politique de l'IRD de prendre des décisions. »

Déclaration publique, 25 mars 2024.

Jocelyne Rahelihanta, secrétaire générale du parti TGV « Un acte "criminel" »

« Christine Razanamahasoa a renié, à la fois le parti politique qui l'a placée à la tête de l'Assemblée et le peuple qui l'a élue en tant que députée. Le parti ne tolère pas cette attitude et prendra des mesures strictes à la hauteur de ses actes. On peut dire que cet acte qu'elle a entrepris est "criminel". ».

Déclaration publique, 25 mars 2024.

Hery Rasoamaramaka,
secrétaire national du parti TGV

« Une honte »

« C'est terriblement honteux ce qu'elle a fait ! Moi, je suggère qu'on applique l'article 72 parce qu'elle est complètement sortie du cadre ».

Déclaration télévisée, 23 mars 2024.

Keron Idealson

député élu à Ampanihy Ouest

« Christine Razanamahasoa n'était pas concernée par l'article 72 »

« L'article 72 de la Constitution dispose que "durant son mandat, le député ne peut, sous peine de déchéance, changer de groupe politique pour adhérer à un nouveau groupe, autre que celui au nom duquel il s'est fait élire. En cas d'infraction à l'alinéa précédent, la sanction est la déchéance qui est prononcée par la Haute Cour constitutionnelle (...). La déchéance d'un député peut également être prononcée par la Haute Cour constitutionnelle s'il dévie de la ligne de conduite de son groupe parlementaire". Cette disposition ne s'applique pas à Christine Razanamahasoa en tant que présidente de l'Assemblée nationale. Par contre, l'article 74 : "Le président de l'Assemblée nationale et les membres du bureau sont élus au début de la première session pour la durée de la législature. Toutefois, ils peuvent être démis de leurs fonctions respectives de membres de Bureau pour motif grave par un vote secret des deux tiers des députés". S'il y avait vraiment une lecture de la Constitution, le processus n'aurait pas dû concerner Christine Razanamahasoa ».

Déclaration télévisée, 28 mars 2024

La Haute Cour constitutionnelle

« Une violation flagrante de la ligne de conduite du groupe parlementaire »

« (...) Le fait pour la députée (Christine Razanamahasoa) d'initier la mise en place d'une plateforme de dialogue et de médiation qui avait pour objectif de reporter l'élection présidentielle et son initiative de saisir la Haute Cour de céans aux fins de donner force exécutoire à la résolution publiée par cette plateforme le 9 novembre 2023 tendant au report de l'élection présidentielle en usant de sa fonction de Présidente de l'Assemblée nationale entrent en contradiction avec la ligne de conduite du groupe parlementaire "Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina" (IRD) à laquelle elle est affiliée. Considérant de surcroît que la composition de la plateforme de dialogue et de médiation et les actions entreprises par celle-ci laissent apparaître qu'il s'agit d'une force politique qui s'oppose à la tenue de l'élection présidentielle, dont le processus a déjà été engagé, et à la candidature soutenue par le groupe parlementaire IRD. Considérant de tout ce qui précède que les actes commis par la députée (Christine Razanamahasoa) constituent une violation flagrante de la ligne de conduite du groupe parlementaire IRD ; qu'en application des dispositions de l'article 72 de la Constitution, il convient de prononcer la déchéance de (Christine

Razanamahaso) de son mandat de députée de Madagascar avec toutes les conséquences de droit (...). ».

Arrêt n°05-HCC/AR concernant une requête aux fins de déchéance d'un Député, 28 mars 2024.

Christine Razanamahasoa

ancienne présidente de l'Assemblée nationale

« Je me suis libérée d'un lourd fardeau »

« J'ai été choquée de ce procès qui s'est déroulé dans une célérité inhabituelle. Une célérité suspecte. On m'a accordé seulement 48 heures après la notification de requête en déchéance pour préparer ma défense. Ceci nous fait croire que c'était un procès téléguidé, un procès expéditif et qu'il fallait à tout prix déchoir Christine Razanamahasoa de sa qualité de députée et la destituer du perchoir de l'Assemblée nationale, sans même m'avoir accordé de présenter ma défense. Oui, je me suis libérée d'un lourd fardeau. Et je ne réclame pas le regret de mes déclarations. On ne peut plus laisser cette fâcheuse liberté de mener le pays dans une situation chaotique qu'est l'extrême pauvreté ».

Interview pour RFI, 9 avril 2024.

Lalâtiana Rakotondrazafy

porte-parole du gouvernement malgache et ministre de

l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle

« C'est quand même quelque chose d'absolument inacceptable et inadmissible »

« (...) Il faut quand même dire que (Christine Razanamahasoa) avait été avertie à plusieurs reprises. On l'avait mise en garde, on lui avait dit : "Écoutez, madame, vous déviez vraiment de la ligne de conduite". Il ne faut pas oublier qu'elle, contrairement aux prescrits constitutionnels, avait voulu que les élections (présidentielles de novembre 2023) ne se tiennent pas. C'est quand même quelque chose d'absolument inacceptable et inadmissible. D'autant plus que le fondateur de la coalition politique dans laquelle elle était (Andry Rajoelina) est quand même candidat à cette élection-là. On l'avait mise en garde à plusieurs reprises par rapport à cela, mais c'était resté vain. Et c'est absolument scandaleux d'entendre qu'une personne qui avait profité du système depuis 2009, qui avait gravi tous les échelons, qui est restée ministre pendant plusieurs années, qui est restée présidente de l'Assemblée nationale pendant quatre ans et qui, maintenant, dit qu'elle avait été trompée depuis 2009 alors qu'elle est restée dans le système jusqu'en 2024. Donc, elle est restée pendant 15 ans et c'est seulement après 15 ans qu'elle s'est rendu compte qu'elle avait été trompée en 2009 ? Ça n'a absolument aucun sens et c'est pour ça qu'on se dit, il faut quand même dénoncer parce que c'est comme si elle insultait l'intelligence des Malgaches et ce n'est pas quelque chose qu'on peut accepter (...). ».

Interview pour RFI, 9 avril 2024.

UNE POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION FRILEUSE

LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DESTINÉ À L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT (CIAD) (décret 2020-833 du 29/07/20)

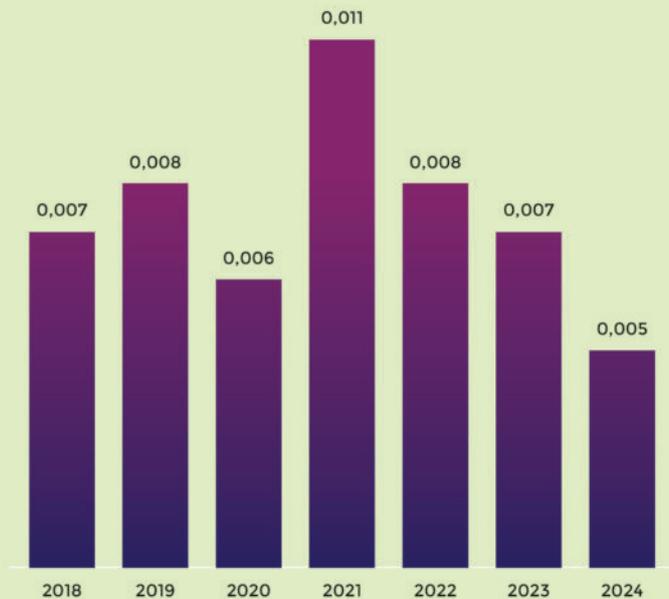
► **Montant :** 300 000 000 d'ariary par an et par district

► **Gestion :**

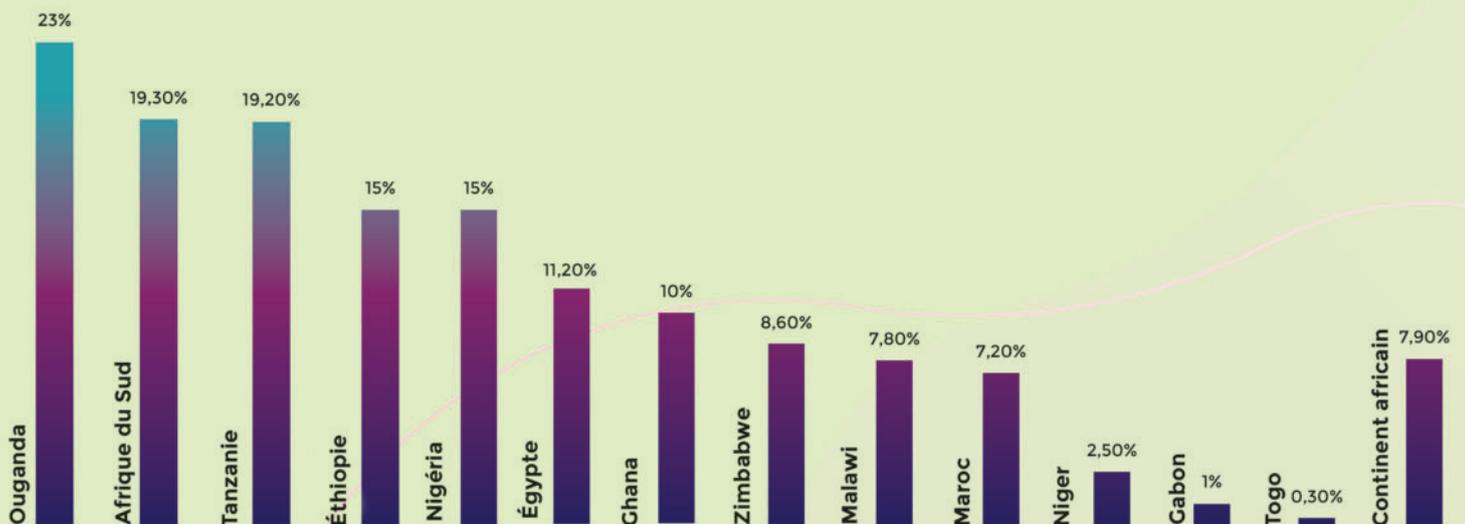
- Décideur des projets à financer : député
- Ordonnateur et gestionnaire d'activités : préfets, préfets de police, chefs de districts
- Avis requis du maire à titre consultatif
- Programme d'emploi établi par le préfet
- PRMP : celle de la préfecture nommée par le ministère de l'Intérieur

CENTRALISATION EXCESSIVE DES FINANCES PUBLIQUES

Subventions des communes comparées aux dépenses totales du budget général de l'État (en pourcentage)



Financement des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans les dépenses publiques dans quelques pays du continent africain





Élections législatives

POURQUOI VOUS DEVRIEZ VOUS INTÉRESSER À CE SCRUTIN?

Choix de son député, recomposition politique et de l'Assemblée nationale, émergence de nouveaux visages, place de l'opposition... Les élections législatives du 29 mai sont déterminantes à bien des égards. Politikà vous dresse quelques enjeux.

RAOTO ANDRIAMANAMBE

Parce que Andry Rajoelina va tenter d'asseoir sa légitimité

Nettement réélu avec 58,54% des voix, le 16 novembre dernier, face à Siteny Randrianasoloniako et devant le boycott du Collectif des candidats, le président de la République aborde les législatives en favori. Il a le soutien de la Coalition pour la majorité présidentielle (CPM) : les partis Antoka sy dinan'ny nosy (ADN), Antokon'ny kongresin'ny fahaleovantenan'i Madagasikara (AKFM), AKFM Fanavaozana, Avana (Antoko ny vahoaka aloha no andrianina), Avi (Asa vita no ifampitsarana), GFFM (Gideon fandrese fahantrana eto Madagasikara), Liaraike, Hiaraka isika, Mientana ho an'ny demokrasia eto Madagasikara (MDM), Rassemblement pour la social-démocratie (RPSD), Tanora malagasy vonona (TGV) et Freedom. Ces formations sont accompagnées par 19 autres membres de l'Union des pro-Andry Rajoelina (Upar) et 88 associations de jeunes et de femmes dans tout le pays. Les législatives – s'il les gagne – légitimeront la victoire de Andry Rajoelina lors de la présidentielle. Car, cette fois-ci, l'opposition prendra part aux élections. De quoi mieux contrer les procès en illégitimité qui lui ont été faits au lendemain de la présidentielle. « *Le camp présidentiel assimile la stabilité de l'administration à un blanc-seing pour l'Exécutif pour qu'il puisse n'en faire qu'à son bon vouloir. Le 27 juillet dernier, le nouveau Code minier a été promulgué. Jusqu'à maintenant il n'y a pas encore de décret d'application. Or, la mise en place de ce texte fait partie des conditionnalités qui vont nous permettre de débloquer la deuxième tranche de l'appui budgétaire de la Banque mondiale (voir Politika numéro 35). Il y a encore d'autres problématiques au niveau de la gestion publique, alors devrions-nous donner encore un chèque en blanc à l'Administration ?* » commente Heritiana Rasoamiamanana, analyste politique et candidat avec l'étiquette des indépendants à Fianarantsoa 1. Si le camp orange rafle la mise, l'Administration aura de nouveau ce « chèque en blanc ».

Parce que l'opposition veut créer la surprise

Firaisankina et Kôlekitifa. Certes, l'opposition avance en ordre dispersé, même si « *cette configuration ne (leur) donne pas toutes les chances* », nous confie Eléonore Johasy, députée de Vangaindrano sortante et qui rempile sous la bannière de Firaisankina, elle peut créer la surprise. Les deux coalitions rassemblent toutes les principales forces de l'opposition : le Tiako i Madagasikara (Tim), le Hery vaovao ho an'i Madagasikara (HVM), le Tsara tahafina (TT), le Pro-Siteny, l'Antoko politika madio (APM), le (Malagasy miara-miainga (MMM) et le Malagasy tonga saina (MTS). Si l'opposition rafle la majorité, elle lui permettra de faire « élire le Premier ministre », dans un raccourci entre l'élection des députés et la nomination du locataire de Mahazaroivo. En effet, la Constitution dis-

pose que « *le président de la République nomme le Premier ministre, présenté par le parti ou le groupe de partis majoritaire à l'Assemblée nationale* ». La question est de savoir si le locataire d'Ambohitsorohitra jouera le jeu. Toutefois, l'objectif prioritaire des deux blocs serait de s'installer comme la première force d'opposition. Pour ce faire, il faudrait décrocher 82 sièges, ce qui ne sera pas une mince affaire, mais l'opposition peut toujours créer la surprise.

« *Certes, les citoyens sont déçus de la situation actuelle, mais il y a un vrai besoin d'équilibre. Les électeurs ont donné un "chèque en blanc" à la précédente administration en lui octroyant une majorité au sein de l'Assemblée nationale. Ainsi, les détenteurs du pouvoir n'en ont fait qu'à leur tête. C'est ce qui a rendu la situation aussi difficile. Par exemple, la Cour des comptes a pointé du doigt les défaillances de gestion des fonds Covid : un cache bouche avait été acheté à 10 000 ariary l'unité, une marmite à un million d'ariary... S'il n'y avait pas eu ce rapport, nous serions restés dans le flou. Les députés auraient pu intervenir, car ils ont l'obligation de rendre compte aux électeurs et à la population. C'est ce genre d'exemple qui nous interpelle et qui met en avant le rôle important des députés* », analyse Heritiana Rasoamiamanana.

Parce que « les partis historiques » veulent échapper au pire

Même si la coalition Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina (IRD) a été la première force parlementaire sous le quinquennat précédent, les partis qualifiés d'historiques ont quand même pu exister grâce à des sièges glanés dans certains fiefs. Aujourd'hui, face au raz-de-marée que représentent la coalition présidentielle et surtout les candidatures indépendantes, des formations comme le Leader fanilo, le Tim, l'Arema... doivent absolument décrocher des circonscriptions sous peine d'être affaiblies mécaniquement. Mais au vu du boycott des législatives, alors que dans le même temps, la majorité sortante a multiplié les signes d'ouverture avec des investitures qui seront accordées aux formations qui composent la coalition, rafler la majorité à l'Assemblée nationale semble ardu, voire impossible à réaliser. « *Nous allons vraiment vers la disparition des partis politiques à ce rythme si aucun changement n'est opéré. Les olobe sur lesquels reposait l'espoir d'un changement de pratiques politiques, de nouveau cadrage... ont déçu, résume placidement notre interlocuteur. Ils ont cédé aux sirènes de l'argent ou des intérêts personnels. Les alliances par intérêt ont pris le dessus sur les valeurs politiques. Les partis politiques historiques ne le sont plus que par leur nom* ».

Parce qu'il faut endiguer le phénomène « indépendant »

Défiance, manque de confiance aux structures politiques, volonté de faire cavalier seul... les candidatures

HayFidy, pour un vote raisonné et éclairé

Comme pour la présidentielle, l'association Transparency International – Initiative Madagascar (TI-MG) a produit HayFidy, un outil destiné à accompagner les citoyens face aux urnes dans le cadre des législatives. HayFidy inclut une grille d'évaluation des candidats qui détaille des critères rationnels et pragmatiques, qui sera massivement distribué aux électeurs.



Les formations politiques sont les écoles du militantisme



indépendantes n'ont jamais été autant à la mode. Durant la dernière législature, 46 candidats indépendants et issus d'autres partis avaient siégé. « *L'action politique dans l'État relèverait-elle uniquement du pouvoir des partis politiques ou peut-elle être exercée par un citoyen isolé sans l'appui d'un appareil politique ? C'est le problème que soulève l'existence de la candidature indépendante et plus généralement la liberté de suffrage, dont l'interprétation varie en fonction du type d'élection* », se questionnait Lekene Donfack, dans son ouvrage *La candidature indépendante et la liberté de suffrage en droit camerounais*. La réflexion est applicable pour le cas malgache. Les militants politiques et les observateurs sont partagés.

« *Les formations politiques sont les écoles du militantisme. On ne peut pas prétendre à un mandat électif sans appartenir à un cadre politique qu'offrent les partis* », défend Hilda Hasinjo de la plateforme politique Antso. « *La résurgence des candidatures indépendantes s'explique par le manque*

d'offres politiques, contrairement à la prolifération de partis politiques ne disposant pas nécessairement de base politique ni d'idéologie. Certaines personnalités préfèrent se présenter en tant qu'indépendant », répond Hery Rason (voir interview p.20). « *Normalement, ce statut ne devrait même pas exister; mais les déceptions politiques sont telles que les candidatures indépendantes se sont imposées d'elles-mêmes. Elles garantiront cet équilibre au niveau de l'Assemblée nationale. C'est une sorte d'engagement personnel envers le peuple* », appuie Heritiana Rasoamiamanana. Cependant, la prolifération des candidatures indépendantes affaiblit incontestablement la démocratie. Les législatives sont une occasion d'y faire barrage.

Parce que les législatives seront un test pour les « néo »-candidats et certains anciens ou ministres actuels

Les législatives sont une occasion de renouveler la Chambre basse, mais aussi la classe politique. Elles seront les bap-têmes du feu de quelques nouvelles têtes. « *Les citoyens sont parfois excédés par la politique. Il faut réellement un renouvellement de la classe politique, voire une régénération des partis politiques* », renchérit l'analyste politique. Briguer un poste à l'Assemblée nationale est également un défi pour des personnalités qui ont déjà occupé des mandats publics et qui veulent goûter au rituel du passage au filtre des élections (voir encadré). Certains ministres en poste veulent aussi participer aux joutes.

D'ailleurs, la Haute Cour constitutionnelle, en sa qualité de juridiction électorale, a « *rappelé à tous les candidats, à toutes les autorités gouvernementales, à tous les responsables administratifs ainsi qu'au peuple malgache qu'en*

Des ministres, à l'épreuve du mandat électif

En France, les ministres qui perdent les législatives sont évincés du gouvernement. Immuable depuis 2007, cette règle n'est pourtant inscrite dans aucun texte constitutionnel. En 2022, l'Élysée avait décidé de maintenir cette consigne, déjà édictée par Emmanuel Macron et héritée de Nicolas Sarkozy. La course à la députation pour les ministres est une tradition bien ancrée et a ses avantages. « *Si un ministre a le droit de se présenter aux élections législatives qui suivent sa nomination, il prend le risque de devoir quitter son poste au gouvernement en cas de défaite. L'objectif de cette mesure ? Il s'agit surtout de permettre au peuple de rendre légitime la nomination des ministres* », détaille un spécialiste de la vie publique. Dans la Grande île, aucun texte ne dit également que le Président doit limoger les ministres défaits durant les législatives, mais les pratiques républicaines devraient fortement les inciter à rendre leur tablier. Lors des prochaines joutes, sept ministres sont en lice, un record pour une mandature : Sahondrarimalala Marie Michelle, ministre de l'Éducation nationale, dans le district de Fianarantsoa I, Lalatiana Rakotondrazafy, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, à Faratsiho, Haingo Elisette Fomendrazza, ministre de la Population et de la solidarité, à Ambohitra, Justin Tokely, ministre de l'Intérieur, à Sambava, Andriamanantena

Rakotoharison, ministre de l'Enseignement supérieur et des Recherches scientifiques, à Ampanihy, Augustin Andriamanano, ministre de la Communication et de la Culture, à Antananarivo I, et Haja Resampa, ministre de la Jeunesse et des Sports, à Morondava. Les configurations d'opposition sont assez diverses. C'est une vraie prise de risque qu'entreprennent ces détenteurs de mandats publics. « *C'est une manière d'acquiescer une certaine légitimité populaire, et puis le président de la République a vraiment besoin d'une majorité et d'une majorité solide, stable à l'Assemblée nationale* », confiait à RFI Lalatiana Rakotondrazafy, porte-parole du gouvernement malgache et ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, et candidate à Faratsiho. Certains bénéficient d'un ancrage local ancien, alors que d'autres se lancent dans leur première campagne électorale. « *Je ne pense pas que ces personnalités, si elles sont élues, puissent changer quoi que ce soit par rapport aux conditions des travailleurs. Certaines d'entre elles ont même eu maille à partir avec les employés des ministères, en envoyant au chômage certains agents* », nuance Tinamalala Lydie Zafimahatratra, une syndicaliste.

R.A.



Les législatives sont une occasion de renouveler la Chambre basse



Si l'on ne vote pas, ce sont des choix par défaut qui s'imposent », selon Heritiana Rasoamiaramanana.

Parce que certaines « affiches » sont alléchantes

Le premier arrondissement de la capitale offrira une sorte de « triangulaire » entre la liste menée par Augustin Andriamananoro, ministre de la Communication et de la Culture, et celle du Firaisankina, conduite par maître Hanitra Razafimanantsoa, arbitrée par le candidat indépendant Paolo Raholinarivo, président du Syndicat des administrateurs civils. Une autre bataille âpre sera également engagée dans le quatrième arrondissement : la liste de la coalition présidentielle, conduite par Désiré Rafidimanana, sera aux prises avec celle du Firaisankina, avec en tête de liste Tahiry Ny Rina Randriamasinoro, secrétaire général du parti Tiako i Madagasikara (Tim), sans oublier le trublion et député sortant Paul Bert Rahasimanana, dit Rossy, qui s'engage cette fois-ci sous la couleur des indépendants. Justement, les deux occupants de la Chambre basse sortants, pour la circonscription, seront donc engagés en tant qu'indépendants, car Emilien Ramboasalama, lui aussi, s'aligne. Une revanche est attendue dans le district d'Ambatofinandrahana. En effet, Christine Razanamahaso, accompagnée par Andriantiana Rasamimanana « issu du parti Tiako i Madagasikara », a-t-elle annoncé sur sa page Facebook. Christine Razanamahaso brigue ainsi un troisième mandat de député après avoir été élue en 2013, puis réélue en 2019. Durant ses deux premiers mandats, elle a été présentée par la plateforme qui soutient Andry Rajoelina. 

application de l'article 64 de la Constitution, « tout membre du gouvernement, candidat à un mandat électif, doit démissionner de ses fonctions sitôt sa candidature déclarée recevable ».

Parce que l'abstention pourrait rebattre les cartes

Traditionnellement, l'abstention est plus forte lors des élections législatives que pour la présidentielle qui les précède. Le taux de participation avait à peine atteint 31%. « Je comprends que certains citoyens disent : « même si je vote, il n'y aura aucun changement ». Mais il faut comprendre que s'ils ne votent pas, il n'y aura aucun changement. La situation actuelle atteste de cette situation. Les dirigeants ne savent pas conduire les affaires publiques si bien que le pays se trouve en difficulté et qu'il est fortement endetté. Même si l'abstentionnisme a toujours existé, les candidats doivent (re)donner le goût aux électeurs de l'importance d'une législation, par exemple. Et surtout le goût de la liberté de voter.

Comment le Crédit d'investissement destiné à l'appui au développement (Ciad) fonctionne-t-il?

« Chaque circonscription administrative de niveau district bénéficie annuellement d'un crédit d'investissement destiné à l'appui au développement, dont le montant est fixé par la Loi des finances. Le crédit d'investissement destiné à l'appui au développement est inscrit dans le budget du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Les crédits correspondants font l'objet de dotation globale au profit des districts.

Ont qualité d'ordonnateur et de gestionnaire d'activités du crédit d'investissement destiné à l'appui au développement, selon le cas : les préfets pour les districts situés aux chefs-lieux de préfecture ; les préfets de police de Nosy Be et de Sainte-Marie, les chefs de districts (...). Les projets à financer par le crédit d'investissement sont définis par le ou les députés, selon le cas, après avoir requis l'avis des maires à titre consultatif. À cet effet, des réunions de consultation sont tenues sur convocation de l'ordonnateur. Le procès-verbal de réunion est joint à la proposition d'utilisation du crédit. Un programme d'emploi est établi par l'ordonnateur conformément

à la proposition d'utilisation du crédit. Le crédit d'investissement peut être affecté en tout ou en partie aux dépenses devant servir d'apport bénéficiaire dans des projets de développement au profit de la circonscription où ils sont élus.

L'utilisation du crédit d'investissement destiné à l'appui au développement est soumise aux règles de gestion des finances publiques conformément aux dispositions de la loi n°2016-055 du 25 janvier 2017 portant code des Marchés publics et celles du décret n°2005-003 du 04 janvier 2005 portant règlement général sur la comptabilité de l'exécution budgétaire des organismes publics, notamment : les règles de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable public ; la réglementation sur les marchés publics ; la nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques ; les contrôles effectués par les organes compétents (...).

Extrait du décret n°2020 - 833 fixant le régime de gestion, d'utilisation et de contrôle du crédit d'investissement destiné à l'appui au développement.

CANDIDAT TÊTE DE LISTE	LISTE
1^{er} ARRONDISSEMENT	
Nathalie Rabarison	● Indépendant
Hanitra Razafimanantsoa	● Firaïankina
Dieudonné Randrianomearisoa	● Fy-M
Toussaint Randriamanoro	● Indépendant
Paolo Raholinarivo Solonavalona	● Indépendant
Augustin Andriamananoro	● IRMAR
Toavina Ralambomahay	● Kôlekitifa
2^e ARRONDISSEMENT	
Stanislas Randrianarisoa	● Firaïankina
Lanto Rakotomanga	● IRMAR
Longin Razandrindrainy	● Team Longin
3^e ARRONDISSEMENT	
Haingonirina Joseph Rakotoarisoa	● Kôlekitifa
Fenoherisoa Ralambomanana	● Firaïankina
Tsilavina Rakotoarisoa	● Indépendant
Gabrielle Raharison	● IRMAR
Bodoharisoa Razafindrazaka	● Indépendant
Gascar Fenosoa Mandrindravivony	● Indépendant
4^e ARRONDISSEMENT	
Emilien Ramboasalama	● Indépendant
Josiane Andrianarisoa	● Indépendant
Vonison Andrianjato	● Miara-Manonja
Desiré Rafidimanana	● IRMAR
Tahiry Ny Rina Randriamasinoro	● Firaïankina
Paul Bert «Rossy» Rahasimanana	● Indépendant
5^e ARRONDISSEMENT	
Harifidy Ramanandraibe	● Kôlekitifa
Fetra Ralambozafimbololona	● Firaïankina
Naivo Raholdina	● IRMAR
6^e ARRONDISSEMENT	
Jean de Dieu Rakotonirina	● Indépendant
Todisoa Andriamampandry	● Firaïankina
Tania Avanamiarantsoa	● Kôlekitifa
Tantely Razanamandimbisoa	● IRMAR
Voahirana Rajoelina	● Rise and Shine
Elisa Brice Andrianasolo	● AREMA

UNE BATAILLE CAPITALE

31 aspirants pour 12 postes. Ils seront 31 candidats pour se disputer les 6 arrondissements de la capitale avec des oppositions intéressantes entre les « revanchards » et les figures tutélaires de ces circonscriptions tant convoitées de la capitale de la Grande île.

Source : Délibération n°056/CENI/D/2024 : liste officielle des candidatures pour les élections législatives 2024.



Hery Rason,

coordonnateur du Collectif des citoyens et des organisations citoyennes (CCOC), conseiller en plaidoyer de l'ONG Ivorary

« LE CAMP PRÉSIDENTIEL A PLUS QUE JAMAIS BESOIN DE CONFORTER SA POSITION »

Législatives : des élections à enjeux. Hery Rason, coordonnateur du Collectif des citoyens et des organisations citoyennes (CCOC) et conseiller en plaidoyer de l'ONG Ivorary, nous détaille les enjeux de ces scrutins alors que la société civile a été plus que critique envers les agissements des occupants des travées de Tsimbazaza durant la dernière législature.

RAOTO ANDRIAMANAMBE

Pour vous, pourquoi les législatives sont-elles si importantes pour le camp Rajoelina ?

Hery Rason (H.R.) : Les élections législatives ont la même importance pour tous les camps. Pour le camp présidentiel, il s'agit de rétablir l'ordre et la majorité qu'ils avaient lors de la première législature. Pour rappel, le Parlement vote des lois, contrôle l'action de l'Exécutif et évalue les politiques publiques selon les dispositions de l'article 68 de la Constitution. Après une élection présidentielle avec un taux d'abstention record depuis l'indépendance, le camp présidentiel a plus que jamais besoin de conforter sa position. Et qu'on le veuille ou non, la scission du camp présidentiel a débuté par le Parlement : la déchéance des deux présidents des deux Parlements, le changement de camp de députés appartenant autrefois au camp Rajoelina, à l'exemple des députés Jean Brunelle Razafintsandraofa, Keron Idealsou et les Pro-Siteny. Les prochaines législatives définiront ainsi le rétablissement de l'ordre et le musellement de la rébellion qui s'y est installée.

Et pour l'opposition ?

H.R. : Après un boycott des élections présidentielles, l'opposition est sur le fait accompli quant à l'élection légitime de Andry Rajoelina. Ce fait accompli la met dans une posture inconfortable. Pour les élections législatives, la justice électorale compétente demeure la même Haute Cour constitutionnelle (HCC) tant de fois décriée par l'opposition. Les conditions restent les mêmes, à la différence qu'il s'agit ici d'un autre type d'élection. Le principe reste le même en matière de contentieux électoral, celui notamment de l'influence déterminante. Autrement dit, le juge électoral ne considérera les requêtes que si elles portent atteinte à la sincérité du scrutin. En raison de la taille de l'électorat, les marges de manœuvre sont plus importantes, à condition que la justice électorale ne cède à aucune influence extérieure et joue pleinement son rôle.

Des changements peuvent être ainsi opérés, car les législatives sont beaucoup plus faciles. Les irrégularités peuvent être facilement démontrées. Des coalitions se sont défaites dans la sphère politique et peuvent modifier la majorité au sein du Parlement. De par son absence aux élections présidentielles, l'opposition voudra miser le tout pour le tout pour rattraper la précédente élection, peu importe les règles du jeu qui leur seront présentées.

Ce qui explique d'ailleurs le revirement d'opinion des leaders de l'opposition quant à leur participation.

Bilan de la dernière législative mériterait d'être établi pour remettre au peuple le pouvoir de choisir en toute connaissance de cause

Les partis politiques qualifiés d'« historiques » pourraient-ils tirer leur épingle du jeu ou sont-ils condamnés à la disparition ?

H.R. : Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de l'opposition ou du camp pro-pouvoir, le constat est le même pour les élus. Un bilan de la dernière législative mériterait d'être établi pour remettre au peuple le pouvoir de choisir en toute connaissance de cause. La dynamique "sélection-sanction" n'a de sens que si l'information est disponible. Pour rappel, la dernière législature a fait état de zéro dossier instruit devant la Haute Cour de justice. L'absentéisme a fait fureur sans aucune application du règlement intérieur. L'immunité – ou plutôt l'impunité – derrière les abus perpétrés par les élus, les interventions au niveau des responsables étatiques et de la justice, les interventions dans les nominations au niveau de l'administration, principalement au niveau du secteur éducatif, les flagrants délits et les scandales de corruption... sont autant d'exemples ayant jeté le discrédit sur cette belle institution. Pour les partis politiques disposant d'une idéologie, d'une vision, mais surtout d'une éthique politique, les législatives devraient être un moyen de donner ou de redonner la noblesse à cette institution comme Raseta, Ravoahangy et Rabemananjara l'ont si bien représentée.

Craignez-vous que l'abstentionnisme puisse sortir vainqueur, une fois de plus ?

H.R. : L'abstentionnisme peut revenir malgré les consignes de vote annoncées par une partie de l'opposition. Cette crainte est une certitude. Néanmoins, il ne faut pas la craindre, mais envisager une alternative à l'abstentionnisme. Donner une signification au vote blanc, insérer le concept d'un vote noir ou d'un vote sanction qui inciterait les électeurs à aller voter, à user de leur voix pour assumer un choix. Ce qui impliquerait toujours la modification des lois électorales. Une projection des derniers taux de participation tendrait vers un recul de la démocratie. Ce qui est réellement à craindre par contre, ce serait qu'une fois de plus, la sincérité du scrutin ne soit pas établie. Les fraudes, l'opacité, la partialité, le manque d'indépendance, l'impunité... prendraient le dessus sur la sincérité du scrutin. Au final, c'est d'ailleurs ce qui entrave la participation citoyenne et l'engouement au vote.

Comment expliquer la résurgence du phénomène des candidatures indépendantes ?

H.R. : Il n'y a pas que la résurgence des candidatures indépendantes, il y a aussi la prolifération des partis politiques. Néanmoins, dans le contexte précis, il importe de rappeler que, de part et d'autre, de nouvelles coalitions se sont construites. L'appât du pouvoir entraîne la transhumance politique et des alliances contre nature se sont établies. Toujours est-il que les coalitions se concertent désormais sur les candidatures à présenter aux prochaines élections. Des décisions font de nombreux déçus et les incitent à se présenter en tant qu'indépendant. En outre, la résurgence des candidatures indépendantes s'explique par le manque d'offres politiques, contrairement à la prolifération de partis politiques ne disposant pas nécessairement de base politique ni d'idéologie. Certaines personnalités préfèrent se présenter en tant qu'indépendant. Le phénomène d'indépendant au sein du Parlement ne fait hélas qu'exaspérer la pratique de la transhumance politique. Il importe alors de revenir sur la loi n°2011-012 du 09 janvier 2012 relative aux partis politiques pour restructurer complètement la dynamique politique et redonner un nouveau souffle à la vie politique à Madagascar. 



Parlement

UN BICAMÉRISME INÉGALITAIRE

En 2018, l'auteur de l'article avait déjà alerté sur un bicamérisme chancelant entre, d'un côté, l'Assemblée nationale, toute puissante, et de l'autre, le Sénat faible et affaibli. La situation risque de peu changer. Le chercheur a alerté sur une administration de plus en plus « présidentielle » au détriment du parlement.

« **L'**Assemblée nationale, comme le Sénat, se caractérise par un pouvoir d'une relative faiblesse en raison d'une mise en œuvre partielle de ses prérogatives. Cela s'illustre notamment par une très faible production législative, la majorité des lois sont d'origine gouvernementale et les amendements sont également peu fréquents, voire inexistants (...). Le constitutionnalisme de la troisième vague de la démocratisation a permis le retour du bicamérisme à Madagascar avec la Constitution de 1992. Il constitue, d'une part, un moyen de mise en place de la démocratie participative et il permet d'autre part une représentation des collectivités territoriales, mais également des entités économiques et sociales. Nous sommes toutefois en présence d'un bicamérisme inégalitaire au profit de l'Assemblée nationale. Par ailleurs,

cela s'explique aussi par la volonté de faire face à la confiscation de pouvoir ayant eu cours lors de la Seconde République où les postes et fonctions politiques étaient réservés aux partis politiques membres du Front national pour la défense de la Révolution (FNDR). Si bien que désormais, il y a plus de place à partager au sein des institutions. Cette répartition des postes entre les collectivités territoriales et les partis politiques permettrait la mise en place d'une démocratie apaisée et constituerait un gage de stabilité et de paix civile. Mais le dédoublement des chambres peut également aboutir à l'affaiblissement du pouvoir législatif. En effet, le bicamérisme issu des transitions démocratiques est un "bicamérisme asymétrique" au sein duquel le Sénat dispose d'un pouvoir relativement faible en matière législative, notamment par rapport à celui de l'Assemblée nationale. Vertu d'équilibre et de modération à la

toute-puissance que pourrait avoir l'Assemblée nationale et la peur que peut engendrer un régime d'Assemblée. Le Sénat n'est pas une création récente à Madagascar, il a existé sous la première République puis fut abandonné au cours de la période révolutionnaire.

Le retour du bicamérisme se manifeste par la réapparition du Sénat dans le système politique malgache avec la Constitution de 1992 et cela est perpétué par celle de 2010. Cela s'inscrit dans une logique de partage de pouvoir. Il s'agit d'un système de "power sharing", ou consociation, c'est-à-dire d'entente et de négociation entre les élites. Ces élites sont entendues ici par les différents représentants des forces économiques, sociales, et culturelles et culturelles. Le Sénat est la chambre représentative des collectivités territoriales décentralisées et des organisations économiques et sociales, tel que le prévoit l'article 81 de la Constitution. C'est également une chambre consultative sur le plan économique et social et sur celui de l'organisation territoriale (article 83). Or, ces consultations ne se tiennent pas.

Régime de plus en plus présidentialisé

Les différentes révisions de la Constitution de 1992 ont abouti à une déconstruction de l'esprit même de la Constitution, c'est-à-dire de son caractère parlementaire. Le régime s'est de plus en plus présidentialisé, nous avons ainsi assisté à un accroissement du pouvoir de l'Exécutif au détriment du Législatif et du Judiciaire. L'influence du premier est de plus en plus grande sur les autres pouvoirs. La Constitution de 2010 n'est pas en reste. En effet, le renforcement du caractère présidentieliste du régime se manifeste notamment par la faculté offerte au président de la République de nommer des membres de la Chambre haute. Ce mode de désignation se répand de plus en plus sur le continent africain. En plus de renforcer l'autorité de l'Exécutif, il pose le problème de légitimité de ces sénateurs. Ainsi, comme le souligne Jean Grange: "le système de représentativité, c'est-à-dire le mode de constitution d'une assemblée détermine les conditions d'exercice de sa fonction. Une représentativité incertaine ou reposant sur une base peu démocratique ternit l'image et le crédit de l'institution et lui interdit de revendiquer un rôle majeur". La possibilité est également offerte au président de la République d'abroger leur nomination sans que la loi n'en précise les raisons (article 12 alinéa 2 de la loi organique n°2015-007 du 3 mars 2015 fixant les règles relatives au fonctionnement du Sénat ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des Sénateurs de Madagascar).

Cela renforce le pouvoir de ce dernier. Marc Ravalomanana avait abrogé en 2002 la nomination des 30 sénateurs nommés par Didier Ratsiraka. Cela démontre de nouveau l'affaiblissement du pouvoir législatif au profit de l'Exécutif. Il convient de noter que les sénateurs élus ne sauraient être les représentants des citoyens eu égard à leur modalité d'élection et de désignation. Les membres nommés seraient davantage des représentants d'intérêts partisans si bien que

le Sénat pourrait compromettre l'unité nationale par une propension plus grande à défendre les intérêts particuliers du clan présidentiel plutôt qu'à exprimer l'intérêt national dont il est le véritable garant. Les différentes élections de la Troisième République sont là pour témoigner du manque de représentativité, car l'ensemble des sénateurs sont issus du parti au pouvoir et l'élection du 29 décembre 2015 ne semble pas faire exception.

Un meilleur équilibre

La recherche d'un meilleur équilibre entre l'Exécutif et le Législatif doit aboutir à une collaboration des pouvoirs. Toutefois, la réalité fait plutôt apparaître une concentration des pouvoirs entre les mains de l'Exécutif. Cela ne constitue nullement une donne propre à Madagascar, mais se retrouve dans une majorité de régimes démocratiques. En effet, au regard de l'évolution du monde et de la vitesse qui l'accompagne, les décisions politiques doivent être prises rapidement. Si bien que le gouvernement ne peut se permettre de prendre trop de recul ou de réflexion sur certains problèmes sociaux, économiques et politiques. Cette concentration des pouvoirs s'explique aussi par un souci d'efficacité et de contrôle et de cohérence des politiques mises en œuvre. Mais il serait erroné de ne pas reconnaître que dans le cas de Madagascar, le Parlement n'a pas joué pleinement son rôle de régulateur. Nous sommes effectivement en présence d'une institution relativement faible pesant très peu sur les décisions politiques.

Ainsi, il n'y a pas lieu de parler de déclin du parlementarisme comme cela est perceptible sous d'autres contrées, car cette fébrilité est présente depuis sa mise en place en dépit de quelques exceptions. Il convient toutefois au Parlement malgache de procéder à sa modernisation afin qu'il soit une institution incontournable et efficace et incarnant la légitimité populaire face à la toute-puissance et au renforcement de l'exécutif. Pour ce faire, le système politique doit également faire sa mue. Cela implique que les partis politiques doivent procéder à leur professionnalisation qui suppose des lignes et des positionnements politiques clairement identifiables.

Dans une telle perspective, la majorité parlementaire sera aussi bien identifiable que la minorité. Une restauration de l'autorité du Parlement ne s'avère pas nécessaire, mais il faudrait plutôt que les prérogatives de ce dernier soient mises en œuvre. Cela implique et suppose que les élites politiques changent leurs pratiques pour un meilleur exercice de leurs prérogatives. Par contre, une revalorisation de la minorité parlementaire, c'est-à-dire de l'opposition parlementaire s'impose, dans la mesure où c'est cette dernière qui exerce la fonction de contrôle de l'action du gouvernement. De plus, le Parlement se devra d'être plus représentatif de l'ensemble de la société, ouvert et transparent, mais également accessible. À ce titre, il devra rendre des comptes, ce qui permettra de restaurer la confiance et de renforcer son efficacité. » **P**

Dr. Juvence F. Ramasy, Les défis du parlementarisme à Madagascar (Friedrich-Ebert-Stiftung).

L'option du bicamérisme

« Le bicamérisme fait partie des éléments qui attestent de la restructuration du Parlement dans le nouveau constitutionnalisme des États d'Afrique noire francophone. En effet, au début des années 1990, nombreux sont les États qui se sont dotés d'une seconde chambre parlementaire dans le but de dynamiser l'activité parlementaire et de donner au Parlement plus de poids que celui qu'il avait à l'époque du constitutionnalisme autoritaire. Le débat autour de l'utilité du bicamérisme n'est pas épuisé à l'époque contemporaine. Si ses pourfendeurs sont assez nombreux, il faut souligner que la doctrine qui soutient l'importance du bicamérisme est quantitativement importante. (...) La création d'une seconde chambre du Parlement est considérée comme un gage de démocratie. »

Jean Mermoz Bikoro

<https://doi.org/10.4000/add.2040>

Focus Démocratie

RÉCONCILIER CITOYENS ET PARTIS POLITIQUES

Le premier « Focus démocratie » a eu lieu le 26 mars dernier, une occasion pour les partis politiques et le public de se rencontrer. Mais pas que.

RAOTO ANDRIAMANAMBE

L'inquiétude se lit sur un membre d'un parti politique qui a été nouvellement créé. Sa formation va-t-elle attirer l'assistance dans les minutes qui suivent ce que les organisateurs appellent le « *speed-matching* » ? Cette formule est connue dans le milieu des rencontres entre célibataires ou entre entreprises et personnes à la recherche d'emploi, mais que l'évènement Focus Démocratie l'a reprise à sa sauce pour faire rencontrer citoyens et partis politiques. Les visiteurs s'installent en cercle autour du représentant du parti politique de leur choix et discutent de manière libre et dépassionnée. Cette session de « *speed-matching* » résume l'esprit de Focus démocratie : un condensé d'échanges, de rencontres, de discussions franches entre les citoyens et les partis politiques. Une trentaine était présente le 26 mars dernier.

Événement majeur

« *La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes* », disait Winston Churchill. À croire qu'à défaut de résoudre la complexité de la société humaine, nous nous contentons de ce qui permet de la maintenir », a lancé Constantin Grund, représentant résident de la Fondation Friedrich-Ebert (FES), dans son discours inaugural pour cet évènement majeur de la politique cette année. « *L'Union européenne ne soutient pas la démocratie par dogmatisme, mais c'est (inscrit) dans son ADN depuis qu'a été fondé le projet européen sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale* », a répondu en écho Laurent d'Ersu, conseiller politique et chef adjoint de la Délégation de l'Union européenne à Madagascar et aux Comores.

Le Focus Démocratie a eu comme ambition de renforcer la compréhension du public du fondement de la démocratie, tout en donnant une opportunité aux partis politiques de présenter au public leur idéologie, leurs programmes et leurs projets de société. C'était une occasion également de mettre en place un espace de dialogue entre les partis, les institutions et les citoyens.

Ambitions

Les formats variés adoptés ont permis de mieux connaître les formations politiques : forum et stands d'exposition, débats, atelier ou *master class*, *motivational talk* et « petit salon ». Aujourd'hui, le fossé entre les politiques et les citoyens a une certaine tendance à se creuser. « *La défiance envers les personnalités politiques est de plus en plus marquée. Ce genre de rendez-vous permet de mieux comprendre les offres politiques et les motivations des partis* », confie Tojo, un universitaire.

Les principaux partis politiques de la Grande île ont été au rendez-vous, aussi bien du côté des sympathisants du courant de l'administration que des opposants. L'évènement Focus Démocratie

a été organisé conjointement par la FES et l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), avec le co-financement de l'Union européenne, dans le cadre du projet Participe. Il a permis aux jeunes d'avoir un autre aperçu de ce que peut être la politique. Mais aussi aux hommes politiques et à leur parti de montrer un autre visage qui n'est pas toujours positif auprès du grand public.

Nathalie Razafindefibe, experte en genre et gouvernance, Aurélie Razafinjato, secrétaire nationale du parti TGV, en charge de la province Fianarantsoa, et Lydia Rahantsoa, ancienne députée de la circonscription de Manjakandriana, ont échangé autour de la thématique de la participation des femmes et des jeunes aux législatives. « *Il est difficile pour les femmes de prendre part au mandat électif tant les défis financiers sont énormes* », soutient Nathalie Razafindefibe. « *Aujourd'hui, il est devenu primordial de former les femmes au fundraising. Certes, les partis aident selon leurs moyens, mais cette étape est nécessaire* », abonde Lydia Rahantsoa.

Possibilité institutionnelle

D'autres sujets ont été discutés, comme les enjeux des communales. Mais la tenue de stands par les partis politiques a constitué un autre temps fort de la journée. Une manière de les présenter de manière transparente et ouverte aux citoyens, surtout aux jeunes qui ont été très intéressés. « *J'entends régulièrement parler de cette formation dans les médias. J'avais plutôt une opinion négative, mais mon regard a quelque peu changé. Sa vision épouse en fait les miennes* », se réjouit Mianoka, la vingtaine. Au-delà des rencontres et des prises de conscience qu'il a occasionnées, le Focus a surtout permis de se recentrer sur cette valeur cardinale qui tend à se déliter : la démocratie.

« *Le conflit russo-ukrainien rappelle que la démocratie n'est pas dans l'ordre naturel des choses. Ce qui est naturel c'est que les plus forts conquièrent le pouvoir et le détiennent*, fait remarquer le conseiller politique et chef adjoint de la Délégation de l'Union européenne à Madagascar et aux Comores Elle est une possibilité institutionnelle de résoudre pacifiquement selon des règles acceptées par tous une crise qui autrement aurait été résolue par un rapport de force ». À la lumière du nombre de participants, cette première édition du Focus Démocratie a été couronnée de succès, mais la réussite majeure est d'avoir remis au cœur du jeu et des enjeux politiques les partis. **P**





Tovo Rapelanoro Rabenja,

consultant international en e-learning et développement social, professeur d'université

« DES TENSIONS SONT VOLONTAIREMENT CRÉÉES EN VUE DE DIVISER LES MALGACHES »

Tovo Rapelanoro Rabenja, plus connu sous son nom de scène Tovolah, est une figure tutélaire du rap, un genre urbain qui a comme essence des messages engagés. Mais ce professeur d'université est également sociologue. Il revient pour nous sur une analyse sociétale de la dynamique politique.

RAOTO ANDRIAMANAMBE ET YANNE LOMELLE

Quelle est votre lecture de la dynamique sociopolitique de Madagascar actuellement ?

Tovo Rapelanoro Rabenja (T.R.R.) : De mon point de vue, depuis que Madagascar est entré

en démocratie et a organisé des élections, j'ai constaté que c'est la première fois que les artistes étaient autant sous les projecteurs. Bonne ou mauvaise chose, ce n'est pas à moi d'en juger. D'ailleurs, il n'y a pas de "bonne" ou "mauvaise" musique. Elle ne dépend que

du récepteur et de la sensibilité des uns et des autres. Mais force est de constater que la musique "divertissante", en malgache celle qui enlève ou estompe l'ennui – *manala hamohamo* – occupent des espaces publics de plus en plus importants. D'autant plus que les

problèmes entre les artistes, leur participation dans la vie politique et leur divergence d'opinions, ce sont les éléments qui polarisent les discussions politiques. La population n'a plus de lecture et d'analyse sur la réalité et se contente des informations qui lui sont servies. La communication est tellement intense que la population n'a plus de réelle opinion politique. Il y a trop de notions qu'on tente de lui inculquer, à tel point que la masse peu éduquée ne comprend plus le débat politique.

Cette situation n'est-elle pas le reflet de la société malgache ?

T.R.R. : Bien sûr. Actuellement, face à un problème, nous cherchons surtout la personne à pointer du doigt. Pourtant, à aucun moment nous cherchons l'origine du problème. La politique malgache n'est pas une politique de remise en question. La population en général doit prendre conscience que la situation actuelle est le fruit d'une réalité qui s'est perpétuée depuis des années. Madagascar est composé d'un peuple avec d'éternelles blessures. Des séquelles n'ont pas été guéries et d'autres blessures s'y rajoutent.

La continuité de l'État n'existe pas. À chaque fois qu'un président est élu, il essaye d'envoyer aux oubliettes ce qui s'est passé lors du mandat précédent. Pourtant, ce sont les événements antérieurs qui nous affectent le plus dans la mesure où nous en subissons les conséquences. Actuellement, nous ne discutons toujours pas de l'origine de nos maux. Nos débats tournent autour des nationalités des candidats aux élections alors que cela ne devrait plus être le cas dans la mesure où le profil d'une personne présidentielle est clairement décrit dans la Constitution par exemple.

Depuis 2009, il y a une séquelle que le temps n'a pas guérie ou atténuée. Depuis cette année, effectivement, des préjugés péjoratifs se sont installés. Les partisans de Andry Rajoelina sont considérés comme des gens issus des quartiers défavorisés. Tandis que dans l'autre camp, ce sont des personnes "plus respectables". Quel est votre avis sur cette situation ?

T.R.R. : Je répondrai à cette question par un petit comparatif. La crise de 2002 était une crise post-électorale. Le mouvement a vite envahi tout Madagascar. À Antananarivo, la capitale, nous n'avons pas vécu de grands mouvements, contrairement à des villes

comme Fianarantsoa, Toamasina, etc. Par contre, en 2009, la situation s'était inversée. Il n'y a pas eu de mouvement dans les provinces alors qu'Antananarivo était en effervescence. En 2009, la population des quartiers défavorisés s'est insurgée. Cette crise était l'occasion pour la masse silencieuse de faire entendre sa voix. Et à cette époque, j'ai constaté que de nombreuses personnes ont réalisé que non seulement ces groupes sociaux existent, mais que leur nombre était également non négligeable.

Les événements de 2023 nous ramènent à une analyse : dans les mouvements politiques, une partie de la population blâme les choix des acteurs du mouvement. Je ne suis pas dans cette dynamique. Il ne s'agit pas de déterminer pour qui la grande majorité vote, mais plutôt de déterminer quelles actions aboutiront à l'unité du pays. Les besoins des Malgaches sont simples et basiques. En 2009, la population était unie derrière Andry Rajoelina, en voyant en lui la solution à ses maux. En 2023, les paradigmes mondiaux étaient différents. L'apparition des réseaux sociaux a accentué la polarisation des discours. Actuellement, ce discours, empli de préjugés, revient. Est-ce vraiment la réalité ? Je ne peux pas l'affirmer,

Ce sont les événements antérieurs qui nous affectent le plus dans la mesure où nous en subissons les conséquences

mais une chose est sûre, c'est ce qu'on essaie de nous faire croire. Selon moi, cette situation est purement narrative.

Une réflexion intéressante que vous avez mentionnée : entre 1972 et 2009,

les habitants des quartiers défavorisés ont été quelque peu oubliés ?

T.R.R. : Depuis 1972, en passant par 2002, il y a eu des débats politiques autour des mouvements sociaux. Ce n'est qu'en 2023 qu'on a constaté une division de la masse populaire. En 2002, ce paradigme n'était pas visible, bien qu'il y eût le choix entre Marc Ravalomanana et Didier Ratsiraka. Malheureusement, cette friction commence à se mettre en place au sein de la société malgache. Pire, cette tension est volontairement créée en vue de diviser les Malgaches. C'est un glissement dangereux. Et les récents événements l'ont prouvé quand il y a eu des affrontements entre les partisans du camp de Andry Rajoelina et ceux du Collectif des 11 candidats (en novembre dernier, *NDLR*). Avec la soi-disante liberté acquise en 2009, certains pensent que la démocratie consiste à écraser ceux qui ne sont pas du même avis qu'eux, car ce sont les valeurs qu'on leur a inculquées. Nous avons basculé d'un mouvement populaire type 2009, à un "mouvement populaire 2.0". À un tel point que même les forces de l'ordre ne comprennent pas la gravité de leurs actes quand ils sont filmés en train de brutaliser des citoyens.

J'ai remarqué que, pour le commun des Malgaches, les réseaux sociaux ne représentent pas la vraie vie, mais une distraction. Ainsi quelques personnalités politiques, comme l'ancienne Présidente du conseil d'administration (PCA) de Madagascar Airlines, peuvent se permettre des écarts de langage envers des personnes sur Facebook, car elles considèrent que leur vie virtuelle n'aurait point d'impact sur leur vie réelle ou future. Ce comportement est très controversé, car s'agissant de Facebook, il est souvent difficile pour les utilisateurs passionnés de peser le pour ou le contre.

Puisque nous évoquons le sujet, quel a été l'impact de l'émergence des réseaux sociaux du point de vue sociologique ?

T.R.R. : Les réseaux sociaux ont changé le cours des élections de 2018. Le clan Rajoelina a été particulièrement habile dans son manquement. Pour l'anecdote d'ailleurs, il y a deux ans, Andry Rajoelina, dans un discours, a mentionné que "nous devons faire une assise sur l'utilisation de Facebook". Ce qui est fascinant, car son clan a utilisé les réseaux de cette manière. Ajouté à cela, les réseaux

sociaux et plus particulièrement Facebook a fait office de “mur des lamentations pour les Malgaches”. L’envie de révolte et de rébellion s’estompe en faveur d’un *post* sur Facebook. La population malgache n’a pas été préparée pour utiliser les réseaux sociaux. Notons qu’aux États-Unis, en classe de neuvième, les enfants apprennent l’usage et le comportement à tenir sur les réseaux sociaux. Il y a des enseignements sur Facebook, et c’est une réalité que la majorité des enfants et des adultes ne connaissent pas.

Un des événements qui m’a marqué est quand la ministre de l’Éducation nationale avait affirmé via un *post* sur Facebook que ChatGPT ne vaut rien à l’ère de l’internet 4.0. Transposons cette réalité à la vie de l’État. Nous avons vu les affaires d’État qui ont fait la “Une” des réseaux sociaux. Très peu de nos concitoyens s’y intéressent, car l’esprit collectif préfère des contenus sans grande utilité. Nous avons évoqué l’achat du logiciel Predator à Madagascar. Très peu de Malgaches ont compris le débat. Ce qui est tout à fait normal, car la population ne comprend pas l’importance des données et de leur protection.

Dans tous les mouvements populaires, les pratiquants du rugby sont souvent instrumentalisés à des fins politiques. Vous êtes un grand amateur de cette discipline, du point de vue sociologique, quelle est votre lecture de ce phénomène qui ne date pas d’aujourd’hui ?

T.R.R. : Les jeunes qui sont réellement passionnés par le sport ne s’impliquent pas dans ce genre de connivence politique. La majorité de ceux qui travaillent comme “gros bras” ne sont plus des pratiquants de rugby. Ce sont des anciens joueurs ou des satellites qui tournent autour du club en question. Je n’ai jamais vu des joueurs de l’équipe nationale ou d’un club quelconque ayant accepté d’être utilisés en tant que “gros bras”. Revenons sur le sujet de l’éducation. J’ai initié un projet dénommé “Mandona” qui vise à la redynamisation de ce sport et à l’amélioration de son image. Rappelons que l’équipe nationale féminine de rugby a participé pour la première fois au mondial l’année dernière. L’actuelle génération de *rugbymen* et *women* ne correspond plus au cliché habituel : elle fait des études, elle transcende les codes du rugby, elle est curieuse... C’est l’ancienne génération com-

promise dans ce cercle vicieux qui a fait le bonheur de la politique. Puis, l’image de ce sport dans son ensemble s’est retrouvée salie.

Que pensez-vous du fait que les rugby-mens fassent office de chairs à canon lors des mouvements populaires ? Pensez-vous que c’est une fatalité ?

T.R.R. : Ce n’est pas une fatalité. La situation est étroitement liée au fait qu’on associe les pratiquants de ce sport aux habitants des “bas quartiers”. Le rugby est la seule discipline à qui les Malgaches ont collé une étiquette sociale. Les images liées à ce sport sont plus que péjoratives. La conscience collective l’associe à la drogue et à la pauvreté. Je côtoie activement les joueurs de rugby de l’équipe nationale junior. Je le répète : je constate que ces derniers comprennent déjà l’enjeu et veulent se défaire de cette étiquette. Actuellement, ils

Les leaders qui émergent sont rapidement récupérés par certaines entités politiques

essayent de soigner leur image, grâce aux réseaux sociaux. Maintenant, les joueurs ont leur page professionnelle. La mentalité a réellement changé. Les jeunes apprennent actuellement l’anglais et le sport. Nombreux cadres de l’équipe nationale sont diplômés de l’École normale supérieure (ENS) d’Antananarivo.

Avez-vous remarqué que nous partageons une même ville, mais dans des réalités différentes – que cela soit sur le plan politique, économique ou sociologique – nous nous entrechoquons lors des crises politiques ?

T.R.R. : Justement, l’obstacle au mouvement qui a été mené par le Collectif des candidats

était qu’une couche de la population qui vit une réalité différente n’avait pas du tout adhéré au mouvement. Les “vrais” contribuables qui paient des impôts pour tout le monde, dans l’intérêt général, n’étaient pas réellement intéressés non plus. Tout au long du mouvement, les intellectuels ont gardé le silence, sans parler du patronat. Notons que c’est également le rôle du journaliste de mettre toutes les couches de la société dos au mur en présentant au plus grand nombre cette disparité.

Pourquoi n’y a-t-il pas d’émergence de leaders charismatiques au sein des quartiers populaires d’Antananarivo ?

T.R.R. : C’est un autre phénomène intriguant. Il y a des leaders qui émergent, mais ils sont rapidement récupérés par des entités politiques. Des têtes comme Jean Nirina Rafanomezantsoa – dont j’ai personnellement vu l’ascension – se sont frayé un chemin dans le paysage. Regardez comment la politique l’a récupéré dans un délai assez court. Le schéma reste le même : soit ces leaders sont récupérés par le parti au pouvoir, soit ils se font anéantir.

Quelles seraient les issues possibles de la crise latente ? La réconciliation sociétale est-elle envisageable ?

T.R.R. : En tant que panafricaniste, je ne vois pas d’autres issues que le changement radical de paradigme. Il n’est pas normal que ce soient les “professionnels de la politique” qui rédigent la Constitution. À Madagascar, le problème réside dans le fait que la population n’a aucun moyen de se protéger contre l’État. Le tribunal administratif existe, mais il n’y a jamais eu de dossiers qui ont abouti ou qui ont eu de grands retentissements.

La justice joue un très grand rôle. Tant qu’elle sera influencée et influençable par les décisions politiques, jamais les responsables ne répondront de leurs actes et rien ne marchera comme il se doit dans le pays. Les intellectuels malgaches n’ont plus le courage de se mettre en travers de la route des dirigeants. Le secret d’un mouvement populaire réussi est la participation de toutes les classes de la société malgache. La hiérarchie des priorités n’est pas bien établie à Madagascar. À ce rythme-là, s’il n’y a pas de dialogue entre Malgaches et que la vraie démocratie n’est pas instaurée, la pauvreté augmentera indubitablement. **P**

ÉCONOMIE

Finances : l'e-ariary : la monnaie de demain?

30

Valorisation et transformation, une issue durable pour les déchets d'Antananarivo

33

Interview de Jean-Pascal Nganou : « L'appropriation des réformes par le gouvernement est essentielle »

36



L'e-ariary: la monnaie de demain?

Accélérer la dématérialisation de l'argent et modifier son utilisation au quotidien. Tels sont les objectifs de la monnaie électronique. Toutes les banques ont lancé des projets ambitieux pour mettre en œuvre des moyens d'utiliser la monnaie numérique pour transformer des dépôts, des obligations, des actions et d'autres actifs en jetons pour les échanger sur leurs propres plateformes.

HELITIANA RAMAMBAZAFY

« **A**rovy ny volanao, tsinjovy ny ho avinao ». Tel est le thème choisi pour marquer la Global Money Week cette année. L'éducation financière, un sujet qui met davantage l'accent sur l'initiation des enfants et des jeunes adultes dans la gestion responsable de l'argent, a été au cœur de l'événement qui a aussi été une occasion de présenter les avancées d'un projet étatique ambitieux: l'e-ariary, avec le nom de code Central bank digital currency (CBDC), porté par la Banky foiben'i Madagasikara (BFM). C'est une nouvelle forme numérique de monnaie de la banque centrale, qui ne peut être émise ou détruite que par cette dernière et qui doit être distinguée des réserves ou des soldes de règlement détenus auprès des banques centrales. « La recrudescence des initiatives privées est, certes, porteuse d'opportunités pour le développement du secteur financier, mais elle est, également, parsemée de risques et de subtilités qu'il convient d'évaluer et de gérer avec soin. La considération de l'émission d'un CBDC vient en réponse aux défis imposés par ce nouveau contexte », avait noté préalablement l'institution.

Usagers

« L'e-ariary serait donc une forme digitale de la monnaie malgache. Complètement différente de la cryptomonnaie ou de la monnaie électronique, elle aurait pour but d'apporter davantage de facilité et de sécurité

dans l'utilisation quotidienne de l'argent dans les foyers malgaches », soutiennent Sata Ramamonjisoa et Sarah Raharijaona, chargés d'études à la direction de l'Innovation et de la Transformation digitale au sein de la BFM. Pour cette institution, il s'agit surtout de promouvoir l'inclusion financière des Malgaches. « 50% des Malgaches adultes demeurent exclus financièrement malgré les efforts des établissements bancaires ou des Établissements émetteurs de monnaie électronique (EME) », note Sarah Raharijaona.

L'utilisation de la monnaie électronique permettrait également de réduire la dépendance au cash, ce qui conduirait également à des transactions beaucoup plus sécurisées. « Aujourd'hui, la manipulation des cashs nécessiterait près de 80 milliards d'ariary par an », explique Sata Ramamonjisoa. En utilisant la monnaie digitale, la BFM pourrait faire de grandes économies sur les coûts élevés d'émission, de distribution, de stockage et de circulation de l'ariary « classique ». Ce dernier a tous les inconvénients liés au transport et à l'utilisation de l'argent liquide. « Nous devons déployer des moyens colossaux pour que tous les districts aient à disposition du cash », trace le chargé d'études à la direction de l'innovation et de la transformation digitale au sein de la BFM.

Monnaie fiduciaire

À l'échelle mondiale, les dépenses d'exploitation du secteur financier s'élèvent à plus de 350 dollars par an pour chaque personne sur Terre.

Les monnaies numériques gouvernementales pourraient également étendre les boîtes à outils des gouvernements en leur permettant d'effectuer des paiements instantanés aux citoyens et de réduire les taux d'intérêt. Faire les courses, payer les frais de transport et les impôts, récupérer des soldes de pension, sans oublier le secteur agricole... toute transaction serait facilitée.

Pour les futurs utilisateurs de la monnaie numérique, l'attrait d'un moyen de paiement gratuit, sûr, instantané et universel est évident. La BFM a dévoilé quelques pans du projet, ainsi l'e-ariary ne nécessiterait pas un compte bancaire pour y avoir accès. La fonctionnalité est simplifiée, puisque tous les types de téléphones sont compatibles. Les usagers n'auront pas de soucis avec les problèmes de réseau, étant donné que l'application est disponible hors connexion. Trois supports d'utilisation seront accessibles: l'application mobile, l'USSD (Unstructured Supplementary Service Data, permet de déclencher un service par envoi d'un message, NDLR) et bien entendu le mode hors ligne.

Concession

Le projet est ambitieux, mais pas sans inconvénients. Plusieurs paramètres restent à ajuster pour rendre le projet effectif. « *Nous sommes encore dans une phase d'expérimentation-pilote. Le projet est testé sur une localité sur un délai de 18 mois et son déploiement dépendra des résultats obtenus à l'issue de cette phase* », dévoile Aina Raherimanantsoa, membre de la direction de l'Innovation et de la Transformation digitale au sein de la BFM. Les montants seront plafonnés en fonction des besoins quotidiens des foyers malgaches. La BFM souhaite surtout instaurer une confiance pa les utilisateurs pour ajuster la stratégie qui n'a pas forcément porté ses fruits avec le *mobile banking*.

Il a été clairement confirmé que la mise en place de l'e-ariary ne signifie pas que l'argent tel que nous l'avons toujours connu, la monnaie fiduciaire (les billets ou les pièces de monnaie), disparaîtra. « *L'e-ariary serait un instrument important qui permettrait à la BFM d'évoluer au rythme de la digitalisation. Ainsi, si l'expérimentation s'avère positive, l'e-ariary serait déployée et se présenterait sous la forme d'une monnaie digitale mise à la disposition du public, en complément des billets de banque, en tant que moyen de paiement sécurisé, facile d'utilisation, accessible et ayant cours légal sur le territoire national. Par ailleurs, l'e-ariary présenterait les avantages offerts par les solutions de paiement privées, tout en bénéficiant de la régulation et du contrôle de l'autorité monétaire* », explique la BFM. Pour le moment, cette dernière poursuit sa campagne d'informations à travers le grand public, les différentes institutions gouvernementales, les banques, ainsi que les microfinances et les Fintech.

Challenge

La question principale est de savoir comment l'e-ariary va rentrer dans la vie des citoyens malgaches. Alors que 78% des comptes des *mobile money* sont en dormance, même si, *a contrario* de la monnaie électronique, à savoir les *mobile money*, l'e-ariary se veut être plus accessible et moins onéreux pour ses utilisateurs. Autre souci, le plus grand challenge que devra surmonter la BFM, sera de convaincre la population de tout l'intérêt de l'utilisation de l'e-ariary. « *L'usage du mobile money n'est pas fait de façon régulière. Cependant, nous ne sommes pas là pour concurrencer les opérateurs qui sont déjà sur le marché, explique Amboara Ramanalinarivo, directeur de l'Innovation et de la Transformation digitale (DIT) de la BFM. Bien au contraire, nous souhaitons collaborer avec toutes les entités financières. Nous adoptons une approche plus inclusive* » 

Le projet sera conduit en deux phases distinctes. La première phase consiste à conduire des travaux d'analyse, de conception et d'expérimentation. La deuxième phase du projet porte sur le déploiement et la mise en production. La réalisation de cette deuxième phase est conditionnée par les résultats de la phase expérimentale. Note de la Banky foiben'i Madagasikara

« Les monnaies numériques peuvent être utilisées pour verser des prestations sociales ciblées en cas de crise soudaine »

« **L'**émission de Monnaie numérique de banque centrale (MNBC) sert des objectifs différents selon les pays, mais elle est susceptible d'engendrer des avantages communs à toute la région. Le premier de ces avantages est la promotion de l'inclusion financière. Les MNBC pourraient permettre à des personnes qui, jusque-là, ne disposaient pas de compte bancaire d'accéder à des services financiers, en particulier si ces monnaies sont conçues pour un usage hors ligne. En effet, il est possible d'effectuer des transactions numériques à l'aide de téléphones mobiles basiques à un coût faible, voire nul, dans des zones enclavées dépourvues d'accès à internet. Les MNBC peuvent être utilisées pour verser des prestations sociales ciblées, notamment en cas de crise soudaine, comme une pandémie ou une catastrophe naturelle. Elles peuvent aussi faciliter les transferts et les paiements transnationaux. L'Afrique subsaharienne est la région où le coût de l'envoi et de la réception de fonds est le plus élevé au

monde, en moyenne un peu moins de 8% du montant transféré. Grâce aux MNBC, les envois de fonds par les travailleurs émigrés pourraient devenir plus simples, plus rapides et moins chers, car ces monnaies raccourcissent les chaînes de paiement et stimulent la concurrence entre prestataires de services. En outre, l'accélération des autorisations de paiements transnationaux permettrait d'intensifier les échanges dans la région et avec le reste du monde. Cela étant, un pays doit prendre en compte certains risques et obstacles avant d'émettre une MNBC. Les pouvoirs publics doivent améliorer l'accès aux infrastructures numériques telles que la connexion mobile ou internet. De plus, la région a accompli des progrès significatifs, mais elle a besoin de davantage d'investissements (...) »

Habtamu Fuje, Saad Quayyum, Franck Ouattara - De plus en plus de banques centrales africaines envisagent de créer des monnaies numériques (<https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2022/06/23/blog-africa-cbdc>)

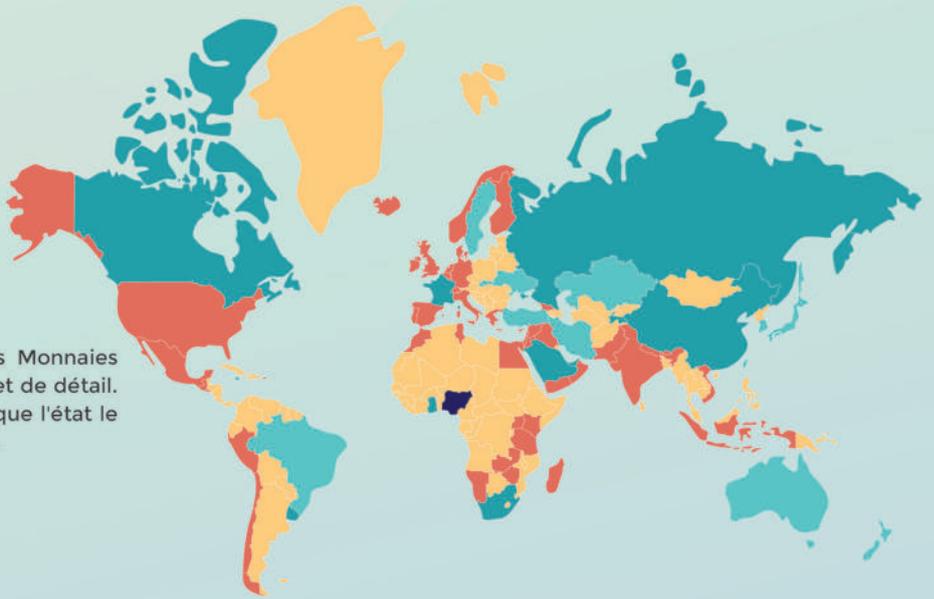
SITUATION DES MONNAIES ÉLECTRONIQUES DANS LE MONDE

- Lancement (2)
- Expérience pilote (15)
- Démonstration de faisabilité (15)
- Recherche (65)

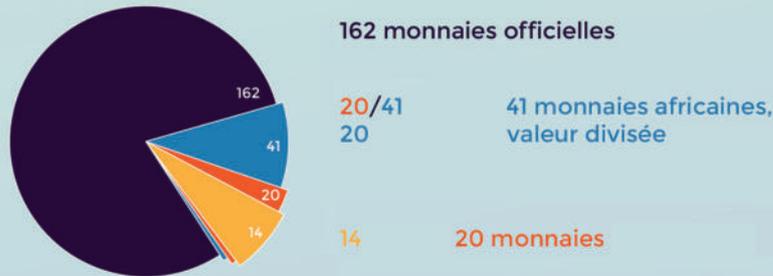


Source : FMI/CBDC Tracker (cbdctracker.org)

Note : Données de 2022. La carte concerne les Monnaies numériques de Banque centrale (MNBC) de gros et de détail. Un pays peut avoir plusieurs MNBC. La carte indique l'état le plus avancé de développement dans chaque pays.



LE MONDE, L'AFRIQUE ET LA MONNAIE



LES TROIS MONNAIES QUI SE SONT EFFONDRIÈES



L'ARIARY EN MAUVAISE POSTURE



L'ariary et le franc congolais :





Valorisation et transformation

Une issue durable pour les déchets d'Antananarivo

Pour toute municipalité où que ce soit, s'il y a un cauchemar pour les édiles c'est la gestion des ordures, a fortiori s'il s'agit d'une ville du Sud en expansion rapide comme Antananarivo. Les déchets se voient comme le nez au milieu de la figure. Ils empoisonnent l'odorat, la santé, l'environnement, le climat. Leur production est continue (quotidienne) et augmente en fonction du nombre d'habitants et de leur volume de consommation.

JAONA RAVALOSON

Dans le périmètre de la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA), on parle de 1 000 tonnes à 1 500 tonnes de déchets par jour, soit de l'ordre de 450 000 tonnes par an. Tout n'est pas collecté, encombrant les ruelles, les canaux, les espaces publics. Et ce qui est collecté (environ la moitié du tonnage ces dernières années) est entassé sur la décharge d'Andralanitra. Laquelle a à peu près le même âge que l'indépendance de Madagascar, avec ce que cela implique de nuisance et de dangerosité. Vieille dame de 18 hectares pouvant atteindre jusqu'à 30 mètres d'épaisseur, la décharge exhale ses fumets et ses fumées, des fois en saison jusque dans le centre de Tana, avec leur forte teneur en particules de méthane, sachant que le gaz méthane (CH₄) est plus toxique pour les poumons et l'atmosphère que le gaz carbonique (CO₂).

Concession

Il y a différentes façons d'adresser la gestion des déchets municipaux. Dans les pays riches et bien portants, c'est souvent par le biais de concession donnée à des entreprises spécialisées payées à prix d'or par les communes. Le travail est correctement fait, car les équipements sont disponibles et les impôts (redevances sur les ordures ménagères ou autres taxes) rentrent, ce qui permet de financer la collecte, le transport et le traitement. Dans les pays pauvres, l'absence de recettes fiscales adaptées oblige les municipalités à procéder en régie (par un service interne) ou par une société captive détenue par la commune, en essayant de jongler avec les maigres finances municipales. C'est le cas d'Antananarivo qui s'appuie sur la Société municipale d'assainissement (SMA).

Le problème est, qu'en matière de déchets, quand les finances sont maigres, les résultats le sont aussi. D'où le tableau de désolation que tout un chacun contemple quotidiennement depuis des décennies, à de rares exceptions près, dans la capitale. Le pire n'étant pas irrémédiable, des lueurs d'espoir sont apparues récemment, bien qu'aucun accouchement ne se fasse sans douleur. D'abord en amont du cycle des déchets (collecte, transport, mise en décharge), la Jica (Japan International Cooperation Agency, Agence japonaise de coopération internationale) a engagé un programme de coopération avec la CUA et la SMA qui est pourvu d'un portefeuille d'environ 15 millions de dollars d'équipements et de travaux ainsi que de

cinq millions de dollars d'assistance technique étalés sur les prochaines années.

Un dispositif de valorisation

Il faut toutefois noter que même si le soleil se lève sur l'amont (ce qui est le pari avec cet appui nippon), la mise en décharge, seule destination et destinée des ordures jusqu'à maintenant, est loin d'être la panacée. C'est pourquoi le recyclage des ordures est indispensable. En quoi cela consiste-t-il ? Il s'agit d'instaurer en aval du cycle des déchets un dispositif de valorisation, permettant de transformer certaines catégories de déchets en biens consommables et de réutiliser d'autres catégories après récupération et reformatage. L'objectif est de faire passer le volume global des déchets mis en décharge de 100% aujourd'hui à 10% à terme.

Le problème est, qu'en matière de déchets, quand les finances sont maigres, les résultats le sont aussi

La décharge d'Antananarivo, ouverte en 1966, est saturée : les déchets étant simplement stockés, sans tri ni valorisation préalable. À ce jour, aucun projet alternatif de création d'un Centre d'enfouissement technique (CET) n'a été proposé par les autorités. Plus de deux millions de tonnes y sont accumulées, participant au réchauffement climatique par les émanations de méthane et polluant la nappe phréatique.

De plus, la décharge ne sera plus à ciel ouvert comme à Andralanitra depuis plus de 60 ans, mais sera un Centre d'enfouissement technique (CET) répondant à des normes environnementales et sécuritaires strictes et accueillant des déchets ultimes rendus inertes. C'est en vue de mettre en place ce dispositif aval que conjointement la CUA et la SMA ont, par exemple, signé en novembre 2022 avec la société Apis Solutions un contrat de traitement des déchets urbains. La CUA tient à moderniser sa politique de gestion des déchets. La composante recyclage des déchets est clé à cet égard.

Andralanitra, le terrain de la décharge, pourra être purgé, réhabilité et affecté à d'autres usages (espace vert, zone d'activités, parc de logements)

Dans ce cadre, la société mettra en place progressivement différentes unités de traitement. Graduellement, les déchets y seront transportés par la SMA au lieu d'atterrir sur la décharge d'Andralanitra. Ils y seront transformés, pour les déchets organiques, par méthanisation en biogaz et en compost et, pour les déchets non organiques, en produits réutilisables (matériaux de construction, pavés autobloquants, autres biens en économie circulaire). Dans un horizon estimatif de cinq à sept ans, lorsqu'aucun flux nouveau de déchets n'arrivera plus à Andralanitra, le terrain de la

décharge pourra être purgé, réhabilité et affecté à d'autres usages (espace vert, zone d'activités, parc de logements).

Rationaliser le circuit de transport des déchets

Initiative industrielle d'envergure, taillée à la hauteur des enjeux de salubrité publique de la ville capitale, Apis Solutions n'est cependant pas la seule ni la première entité à intervenir dans le cycle des déchets. Plusieurs associations, Organisations non gouvernementales (ONG), coopératives, Petites ou moyennes entreprises (PME), entreprises individuelles, personnes... sont à l'œuvre depuis longtemps, même si c'est à une échelle réduite ou artisanale. Les études de faisabilité et les analyses préalables ainsi que les démarches préparatoires étant réalisées, Apis Solutions envisage d'installer une première usine de méthanisation à partir du second semestre sur le site de la décharge d'Andralanitra.

Les autres unités seront successivement lancées à partir de 2025 par intervalle de 12 à 18 mois. Elles seront implantées aux quatre points cardinaux de la capitale pour rationaliser le circuit de transport des déchets. Différents acteurs partagent l'ambition de faire de la capitale une ville propre, verte et durable et veulent se retrousser les manches. La gestion des déchets est incontournable dans cette optique. **P**

Financement innovant : l'émission d'obligations vertes

Apis Solutions, un consortium d'entreprises spécialisées et expérimentées dans les technologies de conversion des déchets et de transformation des décharges, déploiera au total des investissements de l'ordre de 70 millions de dollars et amortira ce coût en monétisant le biogaz (vendu à des industriels en substitution au fuel lourd et au bois énergie), le compost (distribué aux programmes agricoles pour limiter le recours aux engrais chimiques importés) et d'autres produits recyclés issus de la conversion des déchets.

Au-delà des apports du consortium, le montage financier prévoit de faire appel à des investisseurs en capital, à des prêteurs et à des organismes de subventions ainsi qu'à des crédits carbone (une fois totalement opérationnel, le traitement des déchets de la capitale permettra de réduire les émissions de carbone de 40 000 tonnes par an). Apis Solutions est en train de faire une émission d'obligations vertes (*green project bonds*, instruments innovants de financement de projets environnementalement et socialement responsables), la première émission de ce genre par une entreprise industrielle à Madagascar, voire en Afrique, pour lever une première tranche de financement. En septembre 2021, l'Union européenne est devenue le premier émetteur de *green bonds* au monde en collectant 12 milliards d'euros. Jusqu'à présent, la France est le principal émetteur dans le monde. Ce sont des produits financiers qui existent depuis 2008. L'objectif est de financer des projets environnementaux en vue de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces instruments sont émis par une entreprise ou une entité publique et spécialement destinés à soutenir un projet durable, comme le développement des énergies renouvelables et la transition écologique.

Depuis l'Accord de Paris, traité entré en vigueur en 2016 et contraignant juridiquement les responsables du changement climatique, les acteurs et investisseurs institutionnels redoublent d'efforts pour se mettre au diapason des normes internationales. Pour remplir l'objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C, et suivre la voie des solutions présentées notamment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), les États émettent et incitent à investir dans les obligations vertes. L'outil de financement qu'est le *green bond* fait partie de la finance verte – ou finance durable – qui a pour objectif d'accélérer la transition énergétique.

Le projet porté par Apis Solutions veut s'appuyer sur cet instrument financier innovant. Dans une démarche d'inclusivité et une approche collaborative, Apis Solutions a rencontré ces différents acteurs lors d'un atelier d'information et d'échanges le 6 mars avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert. Il en est ressorti l'intention commune de mettre en place une plateforme permanente de concertation, de coordination et de coopération afin de gagner en efficacité et en pertinence.

J.R



Jean-Pascal Nganou,

chef économiste du bureau de la Banque mondiale à Madagascar

« L'APPROPRIATION DES RÉFORMES PAR LE GOUVERNEMENT EST ESSENTIELLE »

En marge de la présentation du rapport de la Banque mondiale « Évaluation de la pauvreté à Madagascar: naviguer sur deux décennies de pauvreté élevée et tracer la voie du changement » (voir Politikà 35), le chef économiste de l'institution a passé en revue les grandes questions autour de l'économie et des réformes.

RAOTO ANDRIAMANAMBE ET TOLOTRA ANDRIANALIZAH

Quelles sont les prévisions de croissance de la Grande île? S'inscrit-elle dans une dynamique positive?

Jean-Pascal Nganou (J.P.N.): Nous estimons que la croissance a stagné pour se stabiliser à 3,8%. Le même taux a été réalisé en 2022. Nos perspectives de croissance sont plutôt

positives. Elles atteindront les 4,5% en 2024. La croissance sera supportée par le secteur minier et d'autres secteurs comme le textile avec l'African Growth and Opportunity Act (Agoa), mais aussi les retombées des réformes structurelles. Sur le secteur minier en particulier, avec la levée de la suspension

des exportations de l'or, ce dernier est maintenant exporté depuis le mois de juin. C'est une grande première pour la Grande île. L'administration fiscale et les douanes n'enregistraient aucune recette de ce métal précieux jusque-là.

Quels facteurs vous incitent à cet optimisme ?

J.P.N. : Les réformes qui ont été menées, comme l'adoption de la loi n°2023-007 portant refonte du Code minier, associées à d'autres innovations, amèneront des investissements. Il ne faut pas négliger le volet digital. À Madagascar, nous avons vu que les opérateurs téléphoniques Orange Madagascar et Airtel avaient annoncé des investissements importants. Tous ces paramètres nous permettent de dire que la croissance de 4,5% va être atteinte et la perspective de moyen terme avoisinera les 4,6%.

Les négociations pour la refonte du Code minier ainsi que la réforme du secteur des télécommunications ont pris des années. Mais il semblerait que suite aux pressions exercées par la Banque mondiale, le mouvement s'est accéléré avec une adoption que l'on pourrait qualifier d'à la va-vite...

J.P.N. : Je ne dirais pas à la va-vite. Ce sont des réformes qui ont commencé depuis longtemps et il a fallu aboutir à un *momentum*. Convaincre, c'est ce qu'on appelle le dialogue. Je ne dirais pas qu'il y a eu des conditionnalités. Ce sont des réformes du gouvernement malgache. S'il est convaincu que le cadre est idoine, il demandera à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international (FMI) ou à d'autres Partenaires techniques et financiers (PTF) de l'aider et de l'accompagner. Ce sont des réformes faites par le gouvernement et pour le peuple. J'ai accompagné la mise en place de réformes dans plusieurs pays. Leur appropriation peut prendre du temps. Le rôle des PTF est d'accompagner et de soutenir le gouvernement. Cela ne retire en rien le concept d'*"ownership"* ou l'appropriation de ces réformes par les autorités. Ce sont les réformes du peuple malgache !

Cependant, le programme d'appui budgétaire de la Banque mondiale a été accordé moyennant des efforts du côté malgache...

J.P.N. : Le programme d'appui budgétaire se décline en trois phases. L'idée est de commencer avec des réformes, de s'assurer qu'elles aboutissent à leur fin et que l'on puisse apprécier leurs résultats. Prenons le Code minier : le Parlement l'adopte, la loi est promulguée et, ensuite, le décret d'application le confirme. L'impulsion de ce Code minier est

immense. De gros investissements vont venir, Base Toliara par exemple. D'autres compagnies sont en train d'envisager des investissements plus importants. Bien entendu, nous essayons de voir quels sont les autres éléments qu'il faudrait mettre en œuvre pour

Le tourisme est une opportunité et un avantage comparatif de Madagascar mais il n'est pas vraiment exploité

s'assurer que le Code minier, par exemple, soit bien mis en œuvre. Donc vous voyez bien que si on commence avec une réforme, il faut s'assurer qu'elle soit appliquée.

Il y a donc des promesses d'appuis budgétaires à la clé des réformes ?

J.P.N. : Disons que la Banque mondiale réalise cet accompagnement non seulement en appui du budget – parce qu'il y a un gap – mais aussi en termes d'assistance technique.

Parmi les grandes réformes que vous attendez, le secteur énergie fait figure de priorité, notamment le cas de la Jiro sy Rano Malagasy (Jirama). Quelle est votre position sur ce dossier épineux ? Sur le processus de sélection et de nomination du futur directeur général ?

J.P.N. : Les autorités sont en train de finaliser le choix du *management*. D'ici peu, cette décision sera prise. Ce volet est très important s'il faut améliorer la gouvernance. La réforme concerne l'ensemble du secteur de l'énergie, pas seulement la Jirama. Je ne me focalise pas sur le sujet de la compagnie nationale. L'accès à l'énergie à Madagascar tourne autour des 33%, ce qui inclut la Jirama et les *off-the-grid*, c'est-à-dire les petits kits solaires qui sont en train de se démocratiser.

La réforme devrait toucher tout le secteur, pas seulement la Jirama. Justement, c'est cette question que nous sommes en train de cibler, d'amener plus de compétitions, de renforcer les compétences du régulateur, mais aussi de s'assurer que la gouvernance, en termes de choix de solutions à moindre coût soit prise en compte. C'est ce qui permettrait de basculer dans l'énergie renouvelable et de réduire l'usage de l'énergie fossile.

La Banque mondiale a décidé de soutenir, une nouvelle fois, Madagascar Airlines. Quelles sont les raisons de ce choix ?

J.P.N. : Vous aurez certainement vu dans les actualités que la Banque mondiale a accompagné le gouvernement dans les efforts de réformer, non seulement Madagascar Airlines, mais également le secteur du transport en général. Nous avons constaté que le tourisme est une opportunité et un avantage comparatif de Madagascar, mais il n'est pas vraiment exploité. Parmi les contraintes, vous avez la question du transport aérien sur lequel il faudrait se focaliser. La Banque mondiale va soutenir le gouvernement, mais aussi de manière plus générale et transversale, comme dans le secteur routier, avec les autres partenaires techniques et financiers.

Avez-vous émis des recommandations sur la Loi sur les grands investissements miniers (LGIM) ?

J.P.N. : L'idée est simple. Un nouveau Code minier est en vigueur. La LGIM date de la période de mise en place d'Ambatovy. Ensuite, il n'y a plus eu de grands investissements miniers parce que le cadre des affaires ne le permettait pas. Aujourd'hui, Base Toliara, qui est un grand investissement minier avec 750 millions de dollars, et d'autres compagnies sont en train de frapper à la porte de Madagascar, surtout pour les métaux critiques.

Il faudrait déjà aligner la LGIM au Code minier. Je ne veux pas aller dans les détails, mais cet alignement serait déjà important. Il y a les aspects fiscaux et les recettes qui ont été modifiés dans le nouveau Code des investissements. Bien entendu, il faudrait voir s'il ne faudrait pas une certaine coordination ou bien une certaine consistance entre les textes. **P**

SOCIÉTÉ



Droits humains : tu ne violeras point ?

39

Interview de Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa : « la castration ne constitue pas un acte de torture ni de traitement inhumain »

41

Interviews de Mbolatiana Raveloarimisa, Johary Carol Ramanamisetra et Randy Donny

44

Mémoire et société, Madagascar et l'oubli

47

Droits humains

TU NE VIOLERAS POINT ?

Tel un commandement, les souhaits du président de la République Andry Rajoelina de réprimer sévèrement les auteurs de viol se réalisent en 54 jours. Un des records dans l'histoire de la législation à Madagascar. En effet, s'appuyant sur une statistique effarante, il annonce dans son discours de la fin d'année 2023 une mesure radicale : la castration chirurgicale ou chimique pour les pédocriminels. Contre vents et marées, ces paroles du président ont valu un ordre.

ANDRY RIALINTSALAMA

Andrianambinintsoa signifie littéralement « celui qui est béni de bonnes choses ». C'est un patronyme courant chez les Malgaches. Ajouté avec les prénoms Johnny William, c'est encore un nom quelconque. Mais les algorithmes de Google affichent des centaines de pages quand on y insère le mot Da-Willy, le receveur de bus incriminé pour le viol d'une fillette de 6 ans à Imerintsiatosika. Des 144 cas de viols perpétrés depuis le début de l'année, évoquée par la garde des Sceaux et ministre de la Justice Landy Randriamanantenasoa à la mi-février, l'affaire Da-Willy a défrayé la chronique. Ses actes abjects ont été commis quelques jours après la validation de la Haute Cour constitutionnelle (HCC) de la loi modifiant certaines dispositions du Code pénal sur la répression du viol¹.

Fait de société

Reconnu coupable de tentative de meurtre et viol sur mineur, Da-Willy écope une peine de travaux forcés à perpétuité et une castration chirurgicale. En effet, la modification du Code pénal dispose que les juges prononcent automatiquement cette peine « à l'encontre des auteurs de viol commis sur un enfant de moins de dix ans ». L'objectif de cette mesure est de faire en sorte que les pédocriminels ne puissent plus avoir d'ébats, mais cette décision alimente les débats. Dans l'histoire récente du pays, les discussions n'ont jamais été aussi précises et localisées.

Couper ou ne pas couper ? Telle est la question. Bien que le problème du viol soit systémique, les initiateurs de cette loi entendent couper le mal à la racine par la castration. Ils comptent ainsi prévenir la récurrence et « neutraliser » les prédateurs sexuels en les soumettant à la peine de castration. Dans une large mesure, il s'agit d'une mesure dissuasive. « *Que l'organe qui a fait du mal (...) ne puisse plus être utilisé* », a lancé le président de la République lors de son passage à Toamasina en début

mars. Une déclaration reflétant l'engagement personnel du chef d'État malgache pour lutter contre ce fait de société.

Polémiques

Au niveau national, une vaste campagne de communication a été orchestrée avec comme pivot le cas de viol d'une fillette à Imerintsiatosika. Il a été livré au public les détails des circonstances de cet acte cruel, la photo de la fillette sur le lit d'hôpital, les interventions chirurgicales nécessaires à son endroit, les séquelles du viol sur cet enfant... À cela s'ajoute l'implication de plusieurs membres du gouvernement et chef d'institution. L'affaire a également été discutée en Conseil des ministres. La connaissance de ces faits a provoqué une vague d'émotions, de colère et d'indignation quasi généralisée et semble conforter la pertinence de la peine de castration. D'où la position prudente de la société civile malgache et des défenseurs des droits humains sur ce sujet. Les rares interventions des activistes l'ont été à travers les médias internationaux.

Sur l'arène politique, l'opposition continue de se terrer dans son mutisme. Sollicitée, la députée Éléonore Johasy, élue à Vangaindrano, qualifie cette mesure d'échec. Excédée par la fréquence des viols sur mineur, elle a attendu de l'Exécutif une réponse pour enrayer les maux sociaux derrière ce phénomène. « *Où est l'éducation ? Où sont les mesures d'accompagnement ?* », s'insurge-t-elle.

Procédure

Les modifications du Code pénal malgache précisent que cette peine est systématique à l'endroit des auteurs de viol reconnus coupables. Dans un de ses considérants, la HCC précise que la castration chirurgicale est une opération destinée à supprimer la production des hormones sexuelles sécrétées par les ovaires ou les testicules, privant ainsi l'individu de sa faculté à se reproduire ainsi

que sa recherche instinctive du plaisir sexuel, donc à retirer définitivement une partie du corps.

Cette procédure semble correspondre à la définition courante du dictionnaire Larousse du terme « mutilation » comme une atteinte volontaire à l'intégrité physique d'une personne entraînant la perte d'un organe. Dans cette optique, le respect des droits humains est discutable, quelles que soient les modalités d'exécution de cette peine, d'où la constitution d'une salve de critiques.

Madagascar n'est pas le seul ni le premier pays à pratiquer la castration chirurgicale pour les crimes sexuels. Parmi tant d'autres, certaines législations en Europe disposent d'une telle mesure. Dans ces pays, la décision est prise au cas par cas avec l'accord du « patient » et souvent en échange d'une remise de peine. Toutefois, cette disposition a été fortement critiquée par le Comité contre la torture du Conseil de l'Europe. Une position que l'ambassadrice de l'Union européenne à Madagascar, Isabelle Delattre-Burger, semble partager lors d'une conférence de presse, le 26 février dernier. Cette diplomate avait qualifié « *d'abjects et odieux* » les crimes de viol et donc à combattre avec tous les moyens légaux. Cependant, elle avait émis un doute sur le caractère décisif de cette loi pour enrayer ce fléau. « *Je ne pense pas que la castration chimique ou la castration tout court soit une solution dissuasive pour les violeurs* », a-t-elle soutenu. Par ailleurs, elle rappelle que la castration est une peine qui est contraire à la Constitution même de Madagascar et à la convention des Nations unies sur les traitements cruels, inhumains et dégradants. Cette sortie lui a valu l'ire des autorités, comme l'avait révélé *Africa Intelligence*.

Violences sexuelles

Pourtant, les mêmes arguments sont avancés par Amnesty International. Outre l'incompatibilité de cette loi avec les dispositions constitutionnelles contre la torture et les mauvais traitements, cette organisation a rappelé les engagements de Madagascar à respecter les normes régionales et internationales relatives aux droits humains. Il s'agit entre autres du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Convention des Nations unies contre la torture. Ainsi, dès l'adoption de cette loi par le Parlement, Amnesty International a appelé les autorités malgaches à reconsidérer cette mesure qu'elle dénonce comme « *un traitement cruel, inhumain et dégradant* ». Cette organisation insiste sur des mesures centrées sur les victimes.

En effet, les faits rapportés lors d'une évaluation rapide sur la protection de l'enfant dans le Sud de Madagascar, publiés en 2021, sont inquiétants. Les violences sexuelles sont rarement dénoncées et se règlent le plus souvent à l'amiable entre la famille de la victime et celle de l'auteur, sous l'autorité des notables. Les négociations entre la victime et l'auteur aboutissent parfois à des dédom-

agements comme la prise en charge médicale de la survivante, le versement de somme d'argent ou une contrepartie en bétail provenant de l'auteur de l'acte. Les plaintes auprès des autorités de sécurité ou administratives sont rares, voire formellement interdites. Dans ce rapport, un informateur clé dans le district de Tsihombe a évoqué l'établissement d'une convention communautaire interdisant la poursuite judiciaire des huit maires des communes de ce district. Ainsi, toute personne ou famille portant plainte serait non seulement rejetée par la communauté, mais doit également un zébu et une somme de 400 000 ariary aux autorités traditionnelles. Ces faits rejoignent l'appel d'Amnesty International à « *donner aux victimes les moyens d'action qui leur permettent de parler en toute sécurité, sans craindre d'être stigmatisées ni de subir des représailles* »².

Critiques virulentes

Malgré ces critiques virulentes, cette modification de certaines dispositions du Code pénal est entrée en vigueur. La HCC avance comme argument les obligations constitutionnelles et les engagements de l'État à protéger les enfants en vertu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Cette institution estime ainsi que la castration chirurgicale s'aligne à ces normes dès lors que les modalités de mise en œuvre de l'opération sont clairement définies dans un décret d'application et n'entraînent ni douleurs ni souffrances aiguës physiques ou morales. De son côté, Landy Mbolatiana Randriamanantenaso, garde des Sceaux et ministre de la Justice (voir interview p. 41), table sur la souveraineté nationale et donc le droit de modifier ses lois pour l'intérêt général. Elle souligne que « *le condamné pour viol obtiendra un soutien psychologique et bénéficiera d'un suivi médical préalable à l'exécution de la peine. Il sera également anesthésié lors de l'opération chirurgicale. Par ailleurs, la peine ne sera exécutée qu'après une décision définitive et l'exécution devra être assistée par le procureur de la République* ».

La peine de castration est censée être dissuasive pour enrayer la « culture » du viol. Toutefois, ce fléau est souvent entretenu par la corruption et l'interventionnisme ainsi que la persistance de certaines normes sociales. Outre les premiers coups de bistouri, des mesures dissuasives sont également attendues pour éradiquer ce type de viol. **P**

RÉFÉRENCES :

1. Décision n°07-HCC/D3 du 23 février 2024 concernant la loi n°2024-001 modifiant et complétant certaines dispositions du Code pénal malagasy
2. <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/madagascar-autorites-revenir-legalisation-castration-violeurs>

« Le viol est un crime, mais il faut le combattre par tous les moyens dignes de ce nom. Je ne pense pas que la castration chimique ou que la castration tout court soit une solution dissuasive pour les violeurs », **Isabelle Delattre Burger, 26 février**

« À Madagascar, les cas de viol ne sont pas suffisamment dénoncés et les auteurs repartent bien souvent libres, parce que les victimes et leurs familles ont peur des représailles et de la stigmatisation, et ne font pas confiance au système judiciaire », **Tigere Chagutah, directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Amnesty International**

A portrait of Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa, a woman with dark hair and glasses, wearing a white polka-dot blouse. She is seated in a blue chair in an office setting with bookshelves and a flag in the background.

Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa

Garde des Sceaux, ministre de la Justice

**« LA CASTRATION NE CONSTITUE
PAS UN ACTE DE TORTURE NI DE
TRAITEMENT INHUMAIN »**

La justice est toujours sur les bancs des accusés quand il s'agit de problématiques sociétales. La ministre de la Justice revient pour Politikà sur quelques sujets épineux. Elle détaille les raisons de l'évolution de la loi concernant les viols sur mineur et défend le bilan de la lutte anti-corruption.

LOVA RALAMBOMAMY ET RAOTO ANDRIAMANAMBE

Aux côtés des Collectivités territoriales décentralisées (CTD), du foncier, de la gendarmerie, de l'éducation, la justice fait partie des secteurs les plus exposés à la corruption et les plus dénoncés dans la Grande île ; depuis que vous êtes la Garde des Sceaux, qu'est-ce qui a été fait ?

Landy Mbolatiana Randriamanantenasa (L.M.R.) : Le ministère de la Justice a toujours fait de la lutte contre la corruption une de ses priorités. J'ai affiché ma ferme volonté de combattre ce fléau. À travers la Politique générale de l'État (PGE) en matière de justice, mon département ministériel a instauré un plan d'action de lutte contre la corruption en 2023 auquel ont été ajoutés des projets supplémentaires pour cette année 2024, notamment le pipeline des 100 jours mis en place par le président de la République de Madagascar. Plusieurs mesures ont été prises : la réorganisation, le contrôle et les sanctions au niveau des juridictions et établissements pénitentiaires. La plateforme de doléances en ligne "Fitsarana valio ny tarainako" (fitsarana-valio-tarainako.mg) a été mise en place. En termes d'information et de sensibilisation, des conférences, des forums et des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la corruption ont été organisés. Les magistrats des Pôles anti-corruption (Pac) d'Antananarivo et de Mahajanga, des tribunaux de première instance et des cours d'appel d'Antsiranana et de Toamasina ont été formés, en collaboration avec le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). L'objectif est de renforcer leur capacité à détecter les infractions et les dysfonctionnements dans la gestion du budget de l'État. En général, les capacités des magistrats, de manière générale, ont été renforcées.

« Le meilleur moyen de ne pas avoir de problème c'est de ne pas avoir affaire à la justice... ni aux magistrats ! ». Ces propos populaires révèlent la toute-puissance de la magistrature et des magistrats à Madagascar. Qu'y répondez-vous ? Est-ce normal qu'un corps censé représenter l'un des socles de la République ait une réputation aussi mauvaise ?

L.M.R. : La peur et le manque de confiance en la Justice pourraient découler de deux facteurs externes et internes à la justice. En

effet, l'ignorance de la loi, en l'occurrence celle relative aux procédures judiciaires, constitue un blocage pour les justiciables. Mais il faut admettre également des cas de dysfonctionnement de la justice (lenteur, non-respect de l'éthique, manque de ressources humaines et financières...) qui pourraient faire perdre la confiance de la population en elle. Des mesures ont été prises par le ministère pour permettre une justice saine, équitable, impartiale et sécurisante, telle que l'établissement de carnets

Des mesures ont été prises par le ministère pour permettre une justice saine, équitable, impartiale et sécurisante

de suivi de dossiers, la vulgarisation des procédures judiciaires auprès de la télévision et de la radio nationale. Mais nous envisageons d'étendre cette activité à travers des publiereportages auprès des chaînes privées telles que VIVA, Real TV et/ou Kolo TV, la mise en place de kiosques d'information, le renforcement des prises de doléances et des contrôles, etc. Nous incitons tout citoyen à dénoncer tout manquement constaté. Et nous continuons à appliquer la tolérance zéro envers les actes de corruption. En effet, des personnels de la justice ont été suspendus ou traduits devant le conseil de discipline.

Les magistrats sont-ils en nombre suffisant pour toute l'île ?

L.M.R. : Il est indéniable que le nombre de magistrats à Madagascar ne répond pas aux besoins de la population. Plusieurs juridictions sont en souffrance. La norme africaine préconise un magistrat pour 5 000 habitants, tandis que les Nations unies recommandent un pour 1 000. À Madagascar, avec 28 mil-

lions d'habitants et seulement 900 magistrats environ, nous sommes loin de ces normes. Pour pallier ce manque, 61 élèves magistrats feront prochainement leur sortie de l'École nationale de la magistrature et de la greffe (ENMG), ils font partie de la promotion 2021, 80 autres élèves sont actuellement en stage dans les juridictions et un concours de recrutement de 150 élèves magistrats sera organisé. Par ailleurs, pour renforcer la justice de proximité, l'État a fait plusieurs efforts en matière d'infrastructures dans tout Madagascar. En effet, des juridictions ont été inaugurées et d'autres sont en cours de construction.

Les questions foncières occupent une grande partie des affaires judiciaires. N'y a-t-il pas de moyens de mettre en place de vraies juridictions spécialisées ou des modes de traitement alternatifs ?

L.M.R. : L'heure n'est pas à la mise en place d'une juridiction spécialisée en matière foncière. Toutefois, conscient de l'importance des terrains pour nous, Malgaches, lesquels constituent nos richesses, le ministère de la Justice a élaboré une politique foncière nationale qui consiste à prioriser le traitement des litiges fonciers. Dans ce sens, nous avons augmenté la fréquence des audiences y afférentes. Pour l'année 2023, cette nouvelle politique a permis de traiter 50% des volumes d'affaires auprès du tribunal de première instance d'Antananarivo, juridiction pilote. Plus de 4 000 dossiers de litiges fonciers y ont été enregistrés, et plus de 2 300 ont été traités. Par ailleurs, cette juridiction bénéficie d'une infrastructure spécifique pour le traitement des litiges fonciers. Il faut savoir que 80% des dossiers enregistrés auprès des tribunaux constituent des litiges fonciers. En outre, des réformes sur les textes juridiques en matière foncière sont en cours d'étude.

Parlons de la hiérarchisation des décisions de justice. Même si vous n'êtes pas appelée à les commenter, comment expliquer aux justiciables et aux citoyens que certaines sanctions prononcées pour les crimes et les délits soient loin d'être cohérentes. Des personnes qui occasionnent des accidents mortels s'en tirent avec de la peine avec du sursis alors que l'administrateur d'un groupe Facebook

a été condamné à un an de prison ferme pour divers motifs ?

L.M.R. : Le magistrat du siège dispose d'une appréciation souveraine dans le jugement d'une affaire. En matière pénale, le juge dispose de ce pouvoir discrétionnaire en prenant en compte plusieurs facteurs tels que les circonstances du cas, la gravité de l'infraction, la personnalité du délinquant, le trouble engendré à l'ordre public, etc. En matière d'accident mortel de circulation, certes il y a mort d'homme, mais si cette mort est accidentelle, elle n'a pas été voulue par son auteur. C'est la raison pour laquelle l'accident mortel est qualifié d'homicide involontaire et ne constitue pas un crime, mais un simple délit, sauf s'il existe des circonstances aggravantes comme la conduite en état d'ivresse ou sans permis de conduire, l'excès de vitesse... Par contre, lorsqu'une personne publie des propos diffamatoires sur Facebook, elle les a consciemment rédigés, elle a agi volontairement. Sa publication porte atteinte, non seulement à l'honneur et à l'intégrité de la personne visée, mais aussi et surtout à l'ordre public, lequel cas n'est pas tolérable.

Le Groupement des entreprises de Madagascar (Gem) avait tiré la sonnette d'alarme face à ce qu'il qualifie de « dérives » au sein de la justice et qui impactent le climat des affaires, entre autres, l'émission d'interdictions de sortie du territoire que le groupement juge « intempes-tive » à l'encontre d'opérateurs économiques... ?

L.M.R. : Les objectifs de l'interdiction de sortie du territoire contre tout inculpé d'infractions sont pour garantir la présence de l'individu dans le cadre d'une procédure judiciaire et pour empêcher sa fuite du pays et échapper à ses responsabilités. L'interdiction de sortie du territoire est délivrée par le procureur général près la Cour d'appel compétent dans le cadre d'une procédure pénale en cours. Toutefois, en cas d'abus constaté dans son application, nous vous invitons à le dénoncer. D'ailleurs, il existe une procédure pour demander sa mainlevée.

À défaut d'une justice de confiance, la loi du Talion prévaut. Les citoyens supportent de moins en moins de

voir une justice rendue selon le réseau, la puissance et les connaissances de personnes en présence. Comment voyez-vous la multiplication des « fitsarambahoaka » et comment y mettre fin ?

L.M.R. : Nous devons malheureusement constater que le phénomène des vindictes populaires à Madagascar existe. Toutefois, pour endiguer ce phénomène, à travers plusieurs activités dont dernièrement le projet "Fiara Zo", le ministère de la Justice a procédé à la sensibilisation de la population sur l'interdiction de la vindicte popu-

Les objectifs de l'interdiction de sortie du territoire contre tout inculpé d'infractions sont pour garantir la présence de l'individu dans le cadre d'une procédure judiciaire

laire. Lors d'un acte de vindicte populaire, la population tabasse ou tue même les suspects d'infraction, or, le fait de tuer constitue une infraction punie par la loi. Pour permettre une justice en laquelle la population a confiance, le ministère de la Justice a établi un partenariat avec l'ordre des avocats afin d'octroyer des conseils gratuits et mis en place des kiosques auprès des tribunaux, tenus par des personnes ayant reçu des formations, pour accompagner les justiciables.

Même si la Haute Cour constitutionnelle (HCC) a avalisé la constitutionnalité des modifications du Code pénal malgache, qui prévoit

désormais la castration chimique et chirurgicale comme sanction en cas de viol sur mineurs, ne vont-elles pas à l'encontre des dispositions constitutionnelles malgaches contre la torture et les mauvais traitements, mais aussi à l'encontre des normes régionales et internationales relatives aux droits humains ?

L.M.R. : La loi n°2024-001 modifiant et complétant certaines dispositions du Code Pénal relatives aux viols sur mineurs a été promulguée le 26 février 2024 dernier. Nous tenons à rappeler que, selon la Constitution, Madagascar est un pays souverain qui peut prendre les lois qu'il estime nécessaires, notamment pour stabiliser l'ordre public et protéger les victimes et potentielles victimes d'actes tels que les viols. À travers cette souveraineté et au vu de l'augmentation flagrante des cas de viols sur mineurs – qui rappelons-le a atteint 600 cas l'année dernière – le gouvernement a dû prendre des mesures plus drastiques. Il faut savoir que l'une des fonctions de la loi pénale est d'avoir un effet dissuasif. Par le biais de cette loi qui a prévu des peines plus sévères, nous espérons une diminution des cas de viols sur mineurs. Aussi, le gouvernement doit protéger les droits des enfants. Pour ce faire, nous avons dû établir des peines proportionnelles à la gravité de l'infraction.

Nous tenons à confirmer que la castration prévue par cette nouvelle loi ne constitue en rien un acte de torture ni de traitement inhumain et dégradant. Le condamné pour viol sur mineur obtiendra un soutien psychologique et bénéficiera d'un suivi médical préalable à l'exécution de la peine. Il sera également anesthésié lors de l'opération chirurgicale. Par ailleurs, la peine ne sera exécutée qu'après une décision de justice définitive et l'exécution devra être assistée par le procureur de la République. Un décret d'application est en cours d'établissement pour déterminer toutes les spécificités de cette exécution. Les cas de viols sur mineurs sont considérés comme "des dossiers sensibles" suivis de près par le ministère de la Justice afin d'éviter tout abus ou tentative de corruption en la matière. **P**

REGARDS CROISÉS SUR LES DROITS HUMAINS



Mbolatiana Raveloarimisa (1), fondatrice du mouvement Nifin'Akanga, Johary Carol Ramanamiseta (2), coordonnateur de l'Observatoire national des droits humains (ONDH), et Randy Donny, journaliste et historien, ancien membre du Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'état de droit (HCDDDED) et candidat aux législatives dans le premier arrondissement de la capitale (3), portent leur regard et leur expertise sur l'introduction dans le Code pénal de la castration des auteurs de viols contre des mineurs.

LOVA RALAMBOMAMY

Madagascar est désormais l'un des pays les plus répressifs au monde contre les violeurs d'enfants. Qu'est-ce que l'introduction dans le Code pénal d'une peine de castration pour les auteurs de viols sur mineur vous inspire-t-elle ?

Mbolatiana Raveloarimisa (M.R.) : Cette disposition témoigne de la gravité de la situation de la culture du viol et de l'inceste à Madagascar. Voyez-vous, cela fait plus de deux ans que le mouvement Nifin'Akanga travaille sur une proposition de loi qui renouvelle les dispositions juridiques à l'encontre du viol et de l'inceste.

Johary Carol Ramanamisetra (J.C.R.) : L'intégration de la disposition sur la castration dans le code pénal malgache est un phénomène récent pour améliorer la fonction répressive de la loi pénale en conséquence de l'accroissement excessif de la violence sexuelle comme le viol. Par conséquent, le droit de la troisième génération – le droit à la paix – n'est pas encore respecté à Madagascar. Mais face aux violences sexuelles, comment réagir ? Là est la question qui se doit d'être posée. D'abord, le cas de la victime est à développer, mais aussi celui du contrevenant. La société entière a une responsabilité face à cela, que cela soit la famille, la communauté ou les institutions en tout genre.

Randy Donny (R.D.) : J'ai l'impression que l'on fait du rétro-pédalage en ces temps modernes où l'on érige la défense des droits humains parmi les critères de développement. On a l'impression que si cela continue, la Grande île va retourner à l'âge des cavernes en matière de justice pénale avec, déjà, la multiplication des vindictes populaires. Je compatis à la souffrance des victimes et je comprends parfaitement la douleur des familles mais la *vendetta* et la Loi du talion ont fait leur temps. Si chaque proche d'une victime d'homicide se met à tuer le meurtrier, on ne s'en sortira pas. D'autre part, des millénaires d'expériences nous ont permis de tirer des leçons sur les erreurs judiciaires. Voilà pourquoi, entre autres, on a aboli la peine de mort : pour éviter de tuer par erreur. Faute de statistiques pour Madagascar, 56% des prisonniers disculpés aux États-Unis étaient condamnés en raison de faux témoignages, 46% dus aux comportements à blâmer des enquêteurs et 38% à cause des erreurs des témoins oculaires.

C'est particulièrement récurrent en matière de viols. Prenons quelques exemples : aux États-Unis, condamné pour viol en 1975, alors qu'il avait une vingtaine d'années, Léonard Mack a été innocenté en 2023, à 72 ans ! Au Royaume-Uni, Andrew Malkinson, 57 ans, a été innocenté en 2023 après avoir passé 17 ans en prison pour une affaire de viol hyper-violent. À l'étranger, les analyses ADN ont permis de blanchir bien de condamnés. A Madagascar, on a quoi ? De plus, les multiples pressions, d'en haut ou de la rue, ne militent toujours pas pour une appréciation saine du milieu judiciaire. En France, Farid El Hairy, a été accusé par une adolescente de 15 ans de viol en 1998. Le garçon fera alors cinq ans de prison et sera fiché délinquant sexuel. 20 ans après, son accusatrice, devenue mère de famille, écrit à la justice qu'elle avait menti.

La célérité de l'administration à traiter les cas de violences sexuelles contre les enfants par rapport aux cas impliquant des adultes peut être influencée par plusieurs facteurs

Elle avoue avoir été plutôt violée par son frère et s'est enfermée dans le déni pour protéger sa famille. Justement, selon une étude du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), 91% des agresseurs sexuels sont des proches et 81% des victimes sont des mineurs. Cherchez l'erreur...

Au regard de la loi et de la société, est-ce juste ?

J.C.R. : La législation pénale à Madagascar évolue en réponse aux besoins et aux défis spécifiques du pays. Des réformes législatives

sont parfois entreprises pour adapter le cadre juridique aux évolutions sociales, économiques et politiques. Par contre la disposition sur la castration suscite plusieurs réactions et débats. Au regard de la société, l'intégration de la nouvelle disposition sur la castration chimique ou chirurgicale, à titre de sanction pour les criminels reconnus coupables de viol sur mineures, dans le Code pénal, est une réponse fondamentale à des violences sexuelles comme le viol à Madagascar. En d'autres termes, au regard de la société c'est une réponse nécessaire à une crise sociale, où les victimes de violences sexuelles sont souvent confrontées à des traumatismes profonds et où les délinquants sexuels récidivent fréquemment. Ils soulignent également le besoin d'intimidation face à ces crimes graves, dégageant que la castration peut servir de mesure de protection pour la société.

Au regard des droits humains, quels sont vos commentaires ?

M.R. : Comme je le disais dans ma précédente réponse, il est très important de voir d'urgence les droits humains des victimes, des survivantes, qui ne sont pas encore discutés. Par exemple, il est plus que temps de voter la loi sur l'Interruption thérapeutique de la grossesse qui permettrait, au moins, de redonner le choix aux victimes en cas de grossesse suite à un viol. De leur donner le droit à la vie si cette grossesse pourrait porter atteinte à leur santé physique et mentale.

J.C.R. : Au regard des droits humains, la castration est considérée comme une atteinte à la dignité et à l'intégrité physique de l'individu. L'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) qui prescrivent tous deux que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. De plus, la modification du Code pénal malgache qui prévoit la castration comme sanction en cas de viol est contraire à la disposition des conventions internationales ratifiées par Madagascar comme la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que Madagascar a déjà ratifiée, d'où une violation des principes de légalité. Alors que, l'article premier de cette Convention stipule en plus que les États parties doivent prendre des mesures efficaces

pour prévenir les actes de torture. La castration, en tant que mesure punitive, peut être perçue comme une violation de la dignité humaine et comme un traitement inapproprié des personnes condamnées pour des infractions pénales. En plus, ce phénomène est une source de stigmatisation sociale à l'égard des personnes soumises à la castration, ce qui peut affecter leur réintégration dans la société après leur peine.

R.D. : La castration est contraire au principe des droits humains. Vous savez que le 6 février est la journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales chez les femmes? Pourquoi imposer aux hommes ce que l'on se met à combattre pour les femmes? En ces temps de combat pour l'égalité des genres, on ne peut pas dire que ce n'est pas pareil, une mutilation reste une mutilation quelle qu'en soit la raison car, dans tous les cas, il s'agit de préserver l'intégrité physique de l'être humain. On évite de faire cela même aux animaux actuellement avec les mouvements de lutte pour l'interdiction de la corrida et autres jeux impliquant des animaux. Sans parler des nouvelles normes relatives à l'abattage des bêtes pour leur éviter la torture, une mort atroce.

La plupart des pays du monde ont aboli les châtiments corporels, Madagascar va dans le sens opposé. Qu'en pensez-vous ?

J.C.R. : Le fait que Madagascar aille à l'encontre de la tendance mondiale en réintroduisant les châtiments corporels comme la castration marque peut-être le fait que la Grande île ne veut pas forcément suivre le modèle des autres pays, mais qu'elle améliore sa propre législation pénale par rapport au contexte et aux réalités qui existent. Madagascar a hérité en grande partie de son système juridique du modèle français. Ainsi, de nombreuses lois et procédures pénales sont basées sur le droit français, bien que certaines aient été adaptées pour répondre aux besoins spécifiques du pays. Mais le fait d'intégrer la disposition sur la castration dans le Code pénal fait partie peut-être d'une réforme législative que le pays veut intégrer ou elle fait partie déjà de la politique générale de l'État.

La castration est-elle une solution ?

M.R. : Une solution doit tout d'abord partir de la racine du problème. Il serait intéressant de continuer, par exemple, les études effectuées par le mouvement Nifin'Akanga et plusieurs chercheurs pour la compréhension des racines de cette culture du viol et de l'inceste à Madagascar. Ces maux sociaux que l'on tente de couvrir sous la honte et l'hypocrisie collective.

La castration est contraire au principe des droits humains

J.C.R. : À mon avis, il faut se baser plus sur la prévention que sur la répression. En matière pénale, je crois que la fonction préventive est primordiale, car elle vise à dissuader la commission d'infraction en instaurant la peur de la sanction et en mettant en place des mesures sociales pour lutter contre les causes de la criminalité. Je considère que la prévention peut être considérée comme plus importante que la répression parce qu'elle cherche à éviter le crime avant qu'il ne se produise, et ce qui est bénéfique pour la société dans son ensemble. Cependant, la répression est un élément essentiel du système pénal, car elle permet de traiter les infractions après qu'elles ont été commises. Mais, à mon avis, en cas de viol, il faut plus privilégier une approche centrée sur les victimes, qui leur donne des moyens de protection et d'action nécessaire au niveau de la justice. La castration ne résout pas les causes profondes des violences sexuelles. Bien qu'elle puisse réduire les risques de récidive chez certains individus, elle ne s'attaque pas aux sources des problèmes comme les problèmes sociaux, économiques et culturels qui contribuent souvent à la perpétration de ces crimes (viol).

R.D. : La castration, qu'elle soit chimique ou physique, nécessite un budget que l'on va prélever sur les impôts que paient les citoyens.

Et cela coûte plutôt cher, autour de deux millions d'ariary. Or, la loi ne prévoit rien pour les victimes. Qu'ils soient fille ou garçon, ils ou elles nécessitent des soins lourds, aussi bien physiques que psychiatriques, à vie. On dépense l'argent des contribuables pour castrer un criminel et on fait appel à la charité publique pour soigner les victimes, vous trouvez que c'est juste? Ce n'est pas une solution, c'est plutôt un problème. Car en fait, et c'est ce que les législateurs semblent ignorer, il faut savoir qu'en matière de viols, le problème n'est pas le sexe. Chacun de nous est doté de sexe. Mais pourquoi on ne devient pas des violeurs? Parce qu'on a une maîtrise de notre attribut. C'est que tout est dans la tête. C'est une pathologie, un trouble de la personnalité lié au cheminement existentiel de l'individu. Castrons, castrons, il en restera toujours quelque chose. Ce n'est pas parce qu'on va les rendre impuissants que les délinquants sexuels ne vont plus sévir. Au contraire, cela ne peut qu'aggraver les choses: ils peuvent devenir des psychopathes. Demandez aux psychiatres.

Comment expliquer que l'Administration ait eu autant de célérité par rapport aux violeurs d'enfants mais peine à avancer quand il s'agit de victimes de viols, notamment par rapport à l'ITG ?

M.R. : Cette question est très intéressante et il serait bien que ceux de l'administration puissent nous en donner les réponses.

J.C.R. : La célérité de l'administration à traiter les cas de violences sexuelles contre les enfants par rapport aux cas impliquant des adultes peut être influencée par plusieurs facteurs. Cela peut inclure la pression sociale et médiatique accrue dans les cas impliquant des enfants, ainsi que des considérations politiques et de relations publiques. Bref, c'est une sorte de manipulation inconsciente de masse en matière de gestion de la politique et de la dynamique sociale.

R.D. : Je n'ai pas d'explication. Ou peut-être que je suis moi-même dans le déni concernant cette question. En fait, il fallait faire un débat national avant d'adopter la loi dans le calme et avec du recul. Il en est de même pour l'ITG et autres sujets sensibles des temps actuels qui ne cesseront dorénavant de rejailer dans les actualités. **P**



Mémoire et société

MADAGASCAR ET L'OUBLI

L'histoire d'un peuple est entièrement fondée sur une mémoire partagée appelée couramment « mémoire collective ». Elle est le réceptacle des traces laissées par l'existence commune d'un peuple. Là résident les événements marquants, les mythes, les légendes, les tabous, les valeurs, la religion, en définitive ce qui forme l'esprit ou l'essence d'une nation, ou encore son « ADN mémoriel ».

ELIE RAMANANKAVANA

En rapport avec cette notion, le cas de Madagascar est très particulier du fait de l'étendue de l'oubli au cœur même de la mémoire collective malgache, rendant l'histoire et le devoir de mémoire essentiels.

Zone d'ombre

Les experts s'accordent aujourd'hui sur le fait que le peuplement de Madagascar s'est déroulé en deux vagues. La première se situe aux alentours du VIII^e siècle¹ et la deuxième aux alentours du XIV^e siècle². Les deux vagues ont pour origine l'Asie du Sud-est. La première vague a donné naissance à un premier peuple, génériquement appelé *Vazimba*. C'est avec la deuxième vague que va naître l'organisation en royaume du peuple malgache tel qu'on le connaît aujourd'hui. Ainsi apparaissent dès le XV^e siècle les premiers royaumes, aboutissant au XVIII^e siècle sur le royaume de Madagascar, « un rêve unificateur » qui, les péripéties faisant, « n'a pu être mené à son terme »³. Au cours de cette histoire, dès les prémices, une zone d'ombre immense s'étend et une question sans réponse se pose. Pourquoi ce peuple venu d'ailleurs, arrivé sur la Grande Île, n'a-t-il pas raconté son histoire ? Que s'est-il passé au-delà des mers ?

Au cours de cette histoire, dès les prémices, une zone d'ombre immense s'étend et une question sans réponse se pose

L'écrivain malgache Jean Luc Raharimanana souligne admirablement cette contradiction. « *Nous avons oublié, ou feint d'ignorer, que nous venons d'ailleurs, d'un ailleurs qui nous avait chassés ou poussés sur les mers à bord de nos boutres chétifs. Inventant des origines célestes, créant des mythes nouveaux, nous avons effacé notre passé, occulté notre véritable histoire. Ceux des rivages affirment maintenant qu'ils descendent du Prophète, que jaloux, persécutés, ils avaient préféré quitter la Terre sainte et échoué sur ces rivages. Ceux des cimes soutiennent que la fille de Dieu était descendue sur cette terre*

pour épouser leur ancêtre, le premier homme. Que disent Ceux des savanes, que disent Ceux des rochers, Ceux des fleuves, Ceux des sables... ? L'oubli. Rien que l'oubli. Nous avons tant fermé les yeux sur nos origines que le fil des temps s'est rompu et nous a rendus aveugles », évoque Montreuillois dans son roman *Nour* en 1947⁴.

Écrits

Ce premier oubli en recouvre un autre qui constitue un véritable mystère. Quels événements entourent la disparition ou la spoliation des *Vazimba* de leur autorité et de leurs terres ? D'aucuns ne parlent de guerres, d'éliminations, de mariages politiques, une violence avalée par le temps encore et scellée par un silence tenace. Et comme tous les inconnus de l'espace-temps, cette période est devenue mythe, où le *Vazimba*, comme tout vaincu, est habillé d'oripeaux, de longues dents, érigé en une véritable figure d'épouvante ou de sous-homme. Aujourd'hui encore, dans la conscience collective du Malgache, *Vazimba* demeure un terme péjoratif.

L'histoire de Madagascar est l'une des seules histoires africaines dont on dispose d'écrits qui ne sont pas les faits d'étrangers. Le premier de ces écrits est constitué par les histoires de Raombana⁵. Une histoire de Madagascar couchée sur papier par l'un des plus éminents personnages de la cour de la reine Ravalonana I⁶, son secrétaire, neveu du défunt roi Radama I⁷, le prince Raombana.

En plus d'être méconnue, car l'histoire léguée par Raombana n'est pas enseignée, sauf peut-être dans les facultés d'histoire, on retiendra des récits qu'il fait du règne de différents rois de l'Imerina, celui du roi Andrianampoinimerina⁸, celui considéré comme le plus grand souverain de l'Imerina. Raombana rappelle que ce roi présenté comme bon et vertueux est monté au pouvoir non par succession légitime⁹, mais par un crime régicide sur la personne du seigneur de l'Avaradrano¹⁰ Andrianjafinandriamanitra au bout de « sept années de guerres civiles »¹¹. Plus tard, il va tout faire pour que son fils préféré lui succède jusqu'à assassiner ses autres enfants. Et même Raombana a rapporté que « *de temps à autre, (Andrianampoinimerina) ordonnait d'administrer le tanguin à des villes entières, des villages entiers* ». Des actes constituant de véritables génocides. Tout cela brosse un portrait bien éloigné de l'image qu'a ce roi dont la mémoire collective a érigé en divin monarque et surtout montre que les problèmes de succession à Madagascar remontent à plus loin encore que la république malgache.

Qui-pro-quo

En effet, l'histoire léguée par Raombana est d'une importance capitale. Elle souligne entre autres que le cycle des crises politiques et des problèmes de succession remonte à bien avant la naissance de la République

de Madagascar en 1958. Elle permet de faire ressortir les traits d'un oubli qui circonscrit le problème de l'instabilité politique malgache dans une limite inexacte et trop courte (de 1960 à ce jour), incapable d'embrasser le fait dans toute son étendue.

D'ailleurs, le parallèle entre le royaume et l'État est un fait linguistique unique en son genre. En effet, dans la Grande Île le même mot *fanjakana* désigne à la fois l'État républicain d'aujourd'hui et la monarchie d'antan ou plus précisément le royaume. Un terme portant à confusion, mais qui n'a jamais été précisé. Il laisse de cette manière planer sur les consciences un quiproquo entre le roi ou le *mpanjaka* et les dirigeants d'un régime qui se veut démocratique. Une particularité de la langue malgache qui met en exergue une continuité historique et un amalgame dangereux.

La peinture malgache et l'oubli

Cet oubli qui a été brossé par ces quelques faits non exhaustifs érode la réalité du Malgache. Une réalité qui, du fait de ces vides, de ces distorsions, de ces amalgames, n'est pas encore vécue à sa hauteur véritable. Ce qui rend tout travail sur la mémoire en terre malgache essentiel afin de remettre le réel à l'échelle de l'histoire, pour préciser les faits et éviter des confusions, et enfin pour arrêter la valse de l'oubli qui semble aujourd'hui devenir une sorte de réflexe défensif de cette mémoire collective de plus en plus courte. Car cet oubli n'est pas le seul fait de l'histoire, il touche, entre autres, la culture.

Parmi les effets des faits les plus marquants de cette extension figure le cas de la peinture malgache. Particulièrement démunie en matière de recherches dans le domaine de l'histoire de l'art, la Grande Île a vu en 2022 la parution d'un ouvrage majeur dans ce domaine avec *Peintres de Tananarive, Palettes malgaches, cadres coloniaux*¹², de Pauline Monginot. Il s'agit d'une étude systématique sur le rôle de la peinture dans la société malgache qui arrive à souligner le fait que cette pratique est avant tout un instrument politique.

L'ouvrage rappelle que la première peinture réalisée à Madagascar a été exécutée par André Coppale. Achevée le 18 janvier 1826, cette toile représente Radama I^{er}¹³. La fonction de cette œuvre selon la chercheuse est d'« *exhiber* »¹⁴ et « *légitimer la puissance royale* »¹⁵. Une fonction qui est exacerbée sous la colonisation française quand la peinture devient l'instrument de représentation et de mise en scène de l'empire colonial et de sa domination multidimensionnelle. Durant cette époque allant de 1896 à 1960, « *les Français s'appuient sur les peintres malgaches pour porter leur politique patrimoniale autant que pour jouer un rôle dans le développement d'une propagande coloniale* »¹⁶.

Exotique

Interviewé sur la résurgence des normes du figuratif dans l'art visuel malgache d'aujourd'hui, Joël Andrianomearisoa, un des pionniers de l'art contemporain malgache, directeur artistique de Hakanto Contemporary, n'hésite pas à désigner le figuratif comme « *colonial* ». « *Très peu en ont conscience, mais représenter le paysage, les visages, les hommes, de cette manière c'est perpétuer l'héritage d'une domination étrangère* », déclare-t-il avant d'affirmer que cet état de choses est tout bonnement la manifestation de l'état dans lequel la société malgache est, c'est-à-dire « *obnubilé par un passé révolu en oubliant tout ce que ce passé représente* ».

Une situation regrettable en ce qu'elle rend tout progrès impossible, du moins indésirable aux yeux des Malgaches. Ainsi va des réactions violentes du public devant d'autres standards de beauté autre que figurative avec le trop répété « *aiza izany ilay mahamalagasy amin'izao ?* » (« où donc est la malgacheté ici ? »), sans savoir que les normes de la peinture figurative avec les marchés, les charrettes, les zébus ont été importées pour cantonner les expressions artistiques d'ici dans l'exotique servant à montrer la diversité et l'étendue de l'empire colonial français.

Cet oubli qui a été brossé par ces quelques faits non-exhaustifs érode la réalité du Malgache

La poésie malgache et l'oubli

Si l'oubli est presque généralisé dans le domaine de la littérature malgache, c'est dans la poésie qu'il est le plus évident. Pour ce qui est des poètes avalés par le temps, les noms ne manquent guère, mais Jacques Rabemananjara demeure le parfait exemple des oubliés de la poésie malgache. D'abord parce que cet homme de lettres, en plus d'avoir été partie intégrante du grand mouvement littéraire africain qu'est la négritude, a également été un éminent homme d'État sous la première République malgache. Il a été ministre des Affaires

Elie Ramanankavana est un critique d'art et de littérature malgache. Il a été lauréat du Prix Nooculture de la critique de photographie 2023. Il est également journaliste culturel et poète.

étrangères du premier président de la Grande île après l'indépendance. Une indépendance dont il est l'un des acteurs-clés, étant le fondateur du parti politique Mouvement démocratique pour la rénovation malgache (MDRM). Dès lors se posent des questions comme pourquoi quand on parle de négritude jamais n'évoque-t-on le nom de Rabemamanjara ? Ou pourquoi, à Madagascar, a-t-il été très peu lu ?

Les raisons à cela sont notamment l'isolement géographique dû à l'insularité et à l'éloignement des grands ensembles régionaux comme l'Afrique, les Caraïbes ou encore le Maghreb¹⁷. Ces raisons sont applicables à tous les poètes et à tous les écrivains de la Grande Île, mais leurs conséquences sont plus intéressantes encore. Rabemamanjara est un poète novateur, car avec sa trilogie carcérale, notamment les poèmes comme *Antsa*, *Antidote* ou *Lamba*¹⁸, il refait la poésie malgache en langue française. Il le libère des rythmes d'ailleurs, il le délivre des exigences de la rime, il est l'un des tout premiers à user du vers libre. Cette innovation, il le revendique et l'affirme jusqu'à dire qu'« un poète n'est vraiment valable que s'il apporte quelque chose qui, sans lui, n'aurait jamais existé ».¹⁹ Avec un Rabemamanjara oublié, c'est cette injonction et ce besoin d'inédit qui est enterré, en emportant avec lui le dynamisme de la poésie malgache. Résultat : aujourd'hui, à part de rares exceptions, la poésie malgache n'est plus qu'une poésie endémique figée dans une forme réitérée à l'infini promue par des associations de poètes constituées en cercle fermé qui imposent consciemment ou inconsciemment un standard figé. La porte de sortie est constituée par ces très jeunes poètes qui pullulent ici et là, mais encore faut-il structurer cette fraîcheur nouvelle en réintégrant ces poètes oubliés afin de poursuivre la marche de l'innovation, sans quoi la poésie ne peut être.

Un oubli généralisé devenu mécanique

Partant de tous ces faits, nous pouvons parler d'un véritable oubli généralisé. Le Malgache a oublié qu'il est le fruit d'un métissage, il a oublié que les griefs qu'il a envers le Malgache comme lui, issu d'une autre région de l'île, résultent d'une conquête violente exacerbée

Le Malgache a oublié qu'il est le fruit d'un métissage, il a oublié que les griefs qu'il a envers le Malgache comme lui

par la colonisation, que son histoire cache de véritables génocides, qu'ici les guerres de succession sont la règle, qu'hier n'était pas un âge d'or, que tout n'est pas la faute au colon, que derrière ses pratiques artistiques se cachent les rouages d'une domination sourde et qu'il fait partie d'un monde plus large que son île. Cet oubli facétieux est devenu chez lui un véritable automatisme mécanique si bien que le laps de temps séparant le souvenir de l'oubli s'amenuise de jour en jour. Non par magie, mais par des engrenages bien réels comme la place mineure qu'occupe l'écrit et le savoir dans la société malgache contemporaine.

Cet engrenage, Sami Tchak en parle sous le terme de « dynamisme schizophrénique »²⁰. Cet écrivain et sociologue africain soutient que les sociétés et les États africains ne sont compréhensibles que si on les aborde par « leurs logiques contradictoires sous l'angle de la schizophrénie ». Sami Tchak déclare dans cette optique que le folklorique dans l'affirmation de soi des Africains à partir d'une illusion de retour à l'authenticité, conjugué avec une frénétique occidentalisation, relève de la blessure profonde du moi individuel et collectif des peuples noirs. Et quand on sait qu'avec un traumatisme survient toujours l'amnésie, que l'amnésie charrie une obsession même de l'acte traumatisant, on comprend très vite que cet oubli caractériel de la société malgache n'est pas pour rien dans la difficulté du peuple malgache à cerner le concept de « progrès ». 

RÉFÉRENCES :

1. Histoire de Madagascar, La construction d'une nation, coord. Sylvain Urfer, Foi et Justice, 2020
2. Idem
3. Idem
4. Nour, 1947, Jean Luc Raharimanana, Le serpent à plumes, 2001.
5. Raombana, Histoires, Edition et traduction française par Simon Ayache,
6. Reine du Royaume de Madagascar de 1828 à 1861
7. Roi du Royaume de Madagascar de 1810 à 1828
8. Roi de l'Imerina de 1787 à 1810
9. Raombana, Histoires,
10. District d'Antananarivo
11. Raombana, Histoires, Edition et traduction française par Simon Ayache, P.164

12. Peintres de Tananarive, Palettes malgaches, cadres coloniaux, Pauline Monginot, Maisonneuve & Larose/hémisphères, 2022
13. Peintres de Tananarive, Palettes malgaches, cadres coloniaux, Pauline Monginot, Maisonneuve & Larose/hémisphères, 2022, P.49
14. Idem, P.52
15. Idem, P.52
16. Idem, P.158
17. Le Métissage culturel dans la littérature malgache de langue française
18. Jaques Rabemamanjara, Oeuvre Poétique, Présentée et annotée par Dominique Ranaivoson, P.79 à 179
19. Christophe Dauphin in Les Hommes sans épaules, n°15, 2005
20. Le continent du tout et du presque rien, Sami Tchak, JC Lattès, 2021, P. 179



Caisse de l'État

La fiscalité environnementale à la rescousse

Madagascar ambitionne d'augmenter ses recettes fiscales en optant pour l'instauration de la fiscalité environnementale. Par le biais de ce nouveau mécanisme de financement, le ministère de l'Environnement et du Développement durable (Medd) ambitionne d'apporter une contribution majeure et pérenne au financement des activités environnementales.

JOSÉ BELALAHY

Max Fontaine Andonirina, ministre de l'Environnement et du Développement durable en a annoncé la couleur. « *L'instauration de la fiscalité environnementale va obligatoirement augmenter les impôts et les taxes sur certains produits, matériels et équipements (ou services) qui participent à la destruction de l'environnement* », a-t-il souligné. La Grande Île entame actuellement une entrée dans l'application de ce mécanisme de financement dit « innovant » en faveur de l'environnement. Pour le Medd, qui a conduit les consultations régionales et nationales avec les parties prenantes, ce choix relève d'un « impératif moral », outre la question économique ou financière qui est bien présente. « *Nous connaissons les défis de Madagascar en matière de conservation, de restauration et de lutte contre les effets du changement climatique. Relever ces défis nécessite plus de financement de la part de l'État* », trace Max Fontaine Andonirina.

Imputations

La fiscalité environnementale se trouve donc être une façon « intelligente et durable » de renflouer les caisses de l'État et de mener à bien les initiatives et actions environnementales. Elle se veut également être un moyen efficace en faveur de la responsabilité collective. 20 types de prélèvements ont été priorisés et définis. Les estimations faites par les parties prenantes sont quelque peu ambitieuses. Le pays ambitionne de prélever 1 166 255 838 000 ariary à la troisième année d'application et d'opérationnalisation de ce mécanisme financier avec seulement trois types de prélèvements fiscaux : la Redevance environnementale sur les sachets et produits plastiques (RESP), la Redevance environnementale sur les déchets d'huiles minérales usées (REH) et la Redevance environnementale sur importation de produits polluants (RE2P). Les projections faites avancent des taux de recettes allant de 34 438 627 000 ariary à l'année un à 41 670 738 000 ariary à l'année trois.

Si les bases imposables sont prises une à une en fonction des redevances prioritaires, l'on pourrait avoir une estimation de 345 980 000 000 ariary pour la redevance environnementale sur importation de produits polluants ; 471 095 000 000 ariary pour la redevance environnementale sur les sachets et produits plastiques et enfin 137 772 800 000 ariary pour la redevance environnementale sur les huiles minérales usées.

Ces imputations touchent de façon directe les importateurs, fabricants, importateurs d'engins électriques ou encore les assureurs. Il est également prévisible que cette décision d'instauration de la fiscalité environnementale va impacter de façon conséquente sur les prix et les coûts des produits et services associés. Laissant les populations en proie à l'inflation malgré la situation d'extrême pauvreté qui touche déjà la majorité. Il est indéniable qu'une telle mesure, un tel revirement nécessite la mise en œuvre de mesures d'accompagnement censées amortir le plus possible la chute de pouvoir d'achat pour les contribuables. « *La fiscalité environnementale est un nouveau casse-tête pour les entreprises, notamment les industriels. Les règles du jeu doivent être claires et transparentes dès le départ pour éviter les mauvaises surprises et que ce nouvel instrument ne soit instrumentalisé par l'administration pour "faire peur" aux investisseurs ou aux opérateurs* », nous partage un fiscaliste dans un cabinet ayant pignon sur rue.

**La fiscalité
environnementale se
trouve donc être une
façon « intelligente et
durable » de renflouer
les caisses de l'État**

Mécanisme

« *Les recettes générées par la fiscalité environnementale vont nous permettre de mener à bien les initiatives et les actions environnementales en faveur de la conservation et à appuyer les communautés locales. Elles vont faciliter les rôles et les missions institutionnels du Medd* », explique Max Fontaine Andonirina. Lors de la présentation du mécanisme, il a souligné le besoin criant de financement dans le domaine. Un besoin marqué par une faible proportion de budget attribué à ce départ

Mis en place en 2008, le malus écologique est une taxe perçue lors de la première immatriculation du véhicule en France. C'est une taxe due lors de l'immatriculation de certains véhicules. Elle vise à taxer l'achat de modèles très émetteurs en CO₂. Plus le véhicule est polluant, plus la taxe est élevée. Le malus écologique se base sur le taux d'émission de CO₂ du véhicule, principal responsable du réchauffement climatique.

tement ministériel. Ces quatre dernières années, le budget alloué au Medd n'aurait représenté que 1% du budget général de l'État. Additionné au rang protocolaire de ce département connu pour sa transversalité, l'on se pose les questions sur la réelle volonté du gouvernement de relever les défis inhérents aux effets du changement climatique et à la dégradation de l'environnement qui touchent déjà des milliers, voire des millions, de Malgaches.

«Les aires protégées nécessitent des financements qui se situent entre 50 et 70 millions de dollars par an. Aujourd'hui, tous bailleurs confondus, à peu près 20 millions de dollars sont disponibles», dévoile Alain Liva Raharijaona, Directeur exécutif de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar (FAPBM), (lire l'interview de son président du conseil d'administration dans *Politikà* numéro 35). Dans sa logique, le Medd voudrait donc participer à renflouer les caisses étatiques dans l'optique de se voir attribuer plus de financement. «Le ministère ne devrait pas se cantonner à attendre que l'État lui accorde de l'argent étant donné qu'il y a également d'autres priorités et urgences», précise le ministre.

Dispositifs

Les impôts et les taxes environnementaux rejoignent les réformes fiscales mises en œuvre par le gouvernement. Ils devraient permettre «une contribution majeure et pérenne au financement des activités environnementales». Leur instaura-

tion suggère une synergie des actions des entités et dispositifs de collecte, allant de la direction générale des douanes à celle de l'impôt, en passant par le Medd. Toutes les institutions doivent travailler suffisamment de concert afin de permettre l'atteinte des objectifs. Encore faudrait-il qu'il n'y ait pas de dispositifs et d'organes doublons comme on en a l'habitude de voir dans le pays. En regardant en détail les types de prélèvements potentiels (voir encadré), cette situation est à craindre. Par exemple, une Redevance environnementale sur les vols aériens (REVA) est au programme. Or, les taxes aéroportuaires constituent déjà un coût très important sur le billet d'avion. Cette nouvelle taxe s'ajoutera donc aux anciennes déjà en vigueur. Et d'autres exemples peuvent être cités : ainsi la Taxe environnementale sur les marchés publics (TEMP) se greffera à l'Impôt sur le marché public (IMP).

«Tous ces mécanismes sont les bienvenus. Mais je constate malheureusement que, souvent, sur le principe et dans la conception, beaucoup d'instruments qui existent sont intéressants. Nous nous heurtons à des problématiques dans la mise en œuvre à Madagascar. La fiscalité verte peut exister sous différentes formes dans divers pays. Je crois qu'elle est absolument nécessaire même si elle n'est pas suffisante pour faire face aux défis environnementaux», conclut le Directeur exécutif de la FAPBM. **P**

Le «double dividende» de la fiscalité écologique

Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la fiscalité environnementale est «l'ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles». En France, par exemple, la taxe environnementale est applicable aux particuliers comme aux entreprises. Elle se traduit sous forme de taxes directes, comme la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), de taxes indirectes, comme l'accise sur les énergies, ou de contributions et redevances, comme la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Le projet de fiscalité malgache s'appuie sur différents types de prélèvements fiscaux en fonction de leur ordre de priorité : la Redevance environnementale sur importation de produits polluants (RE2P), la Redevance environnementale sur les sachets et produits plastiques (RESP), la Redevance environnementale sur les déchets d'huiles minérales usées (REH), la Redevance environnementale sur les assurances des activités polluantes (REA), la Taxe environnementale sur les engins électriques et d'extraction minière (T3E), la Redevance environnementale sur les hydrocarbures (REHY), la Taxe environnementale de circulation de véhicules mécaniques (TEC), la Redevance environnementale sur le tabac et l'alcool (RETA), la Redevance environnementale sur les vols aériens (REVA), la Taxe environnementale sur l'immatriculation des véhicules (TEI), la Redevance environnementale sur l'utilisation et le rejet d'Eau industrielle (R2E), la Redevance environnementale sur l'importation de pesticides et assimilés (REPA), les Ristournes et redevance environnementale sur le transport routier (RETR),

la Redevance environnementale sur les BTP (REBTP), les Droits de sorties des produits/espèces de biodiversité Cites (DSPB), la Taxe environnementale sur la Télécommunication (TECOM), la Redevance environnementale d'accostage portuaire (RAP), la Taxe environnementale sur les personnes (TEP) et la Taxe environnementale sur les marchés publics (TEMP).

Les exemples d'autres pays montrent les impacts potentiels que la fiscalité environnementale apporte sur l'économie. Ainsi, la taxe sur le dioxyde d'azote (NO₂) en Suède a permis de réduire drastiquement les émissions de NO₂ dans l'atmosphère sans pour autant nuire à la compétitivité des entreprises suédoises, par le biais d'un mécanisme redistributif conciliant objectifs environnementaux et économiques.

Alain Karsenty, économiste et chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), parle même de «double dividende» de la fiscalité écologique. «Si l'État utilise les recettes pour diminuer d'autres impôts "pénalisants", une taxe écologique peut à la fois améliorer la qualité de l'environnement (dividende environnemental) et permettre de réduire les distorsions fiscales existantes (dividende d'efficacité du système fiscal) : c'est le "double dividende", note-t-il. Par exemple : taxer les émissions de CO₂, la pollution chimique, mais en utiliser ces recettes pour abaisser le coût du travail pour les entreprises (avec l'objectif d'augmenter les embauches)».

J.B et R.A



TYPES DE FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE PROPOSÉS PAR LE MEDD

RE2P Redevance Environnementale sur Importation de Produits Polluants

REH Redevance Environnementale sur les Huiles minérales usées

T3E Taxe Environnementale sur les Engins Electriques

RESP Redevance Environnementale sur les Sachets et produits Plastiques

TEA Taxe Environnementale sur les Assurances



MATIÈRES IMPOSABLES



Produits polluants



Sachets et équipements plastiques



Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles



Assurances industrielle, commerciale, agricole, artisanale, minière, touristique ou de transport et autres



Tout engin électrique à usage commercial, industriel d'extraction minière, transport, matériels motorisés d'abattage forestier



PERSONNES IMPOSABLES



Importateurs



Fabricants



Distributeurs



Assureurs



Importateurs d'engin électrique



BASES IMPOSABLES

354 980 000 000 AR

Redevance Environnementale sur Importation de Produits Polluants

471 095 000 000 AR

Redevance environnementale sur les sachets et produits en plastique

137 772 800 000 AR

Redevance environnementale sur les huiles minérales usées



SIMULATION TAUX DE RECETTES

Année 1 :

34 438 627 000 ariary

Année 2 :

37 882 490 000 ariary

Année 3 :

41 670 738 000 ariary



UTILISATION DES RECETTES



Gouvernance Environnementale pour le développement durable



Infrastructures vertes contribuant à la lutte contre le Changement Climatique



Pérennisation des actions à tous les niveaux



Renforcement des compétences et de la redevabilité mutuelle



Economie verte et bleue, Développement économique national intégrant la dimension environnementale

Nota bene

Le compromis sans la compromission

Être au pouvoir et prendre des décisions sans tenir compte des autres acteurs politiques est tentant – et absolument légitime – car, après tout, celui qui prend la décision à la tête de l'organisme a été désigné d'une manière ou d'une autre. Il est question de la sagesse d'un dirigeant, comment lever les zones de tension entre une décision imposée et une décision occasionnellement consensuelle avec d'autres acteurs. De cette manière, pendant des siècles, les rois et les reines ont pu assurer leurs royaumes partout dans le monde. Malgré tout, la politique doit toujours faire ce calcul : le prix de l'entêtement serait-il plus élevé que le prix de la concession ? Il faut lâcher du lest et ouvrir le dialogue. C'est un apprentissage à tous les niveaux, aussi bien du côté de l'administration que de l'opposition.

Les compromis politiques jouissent malheureusement d'une réputation morale douteuse auprès de beaucoup de personnes, surtout si elles sont habituées à un système présidentiel qui donne des pouvoirs presque absolus au sommet de la pyramide. Pourtant, les compromis sont la discipline d'excellence de l'action politique. Décider seul(e) est simple, mais faire marcher une coalition arc-en-ciel, dans laquelle différents intérêts sont à balancer, est un vrai art. Malheureusement, rares sont ceux qui y parviennent.

Qu'est-ce qui fait donc un bon compromis ? Les compromis font toujours mal, surtout lorsque le contenu est très important pour l'un ou l'autre côté. Même les bons compromis impliquent que les partis essaient de rester le plus longtemps possible sur leurs convictions mais, au moment opportun, elles cèdent un peu pour l'intérêt commun. Car chaque position a sa propre rationalité. Mais un compromis n'est pas un échec. Tout le contraire : négocier un compromis et parvenir à un résultat valable montre la véritable force d'un homme politique. Les Accords politiques de 1991 en sont le parfait exemple, malgré la tension extrême, tous les acteurs ont cédé du terrain et ont décidé d'avancer dans le même sens.

En politique, les compromis ne sont pas forcément des compromissions. Ils ne doivent pas être jugés uniquement en fonction de leur issue. Pour que tout le monde soutienne le résultat à la fin, il faut un « accord préalable minimal » sur le fait que la discussion – même en cas de répartition inégale du pouvoir – se déroule décemment. Autrement dit, cela équivaut à un mélange approprié d'habileté à négocier et de bonne volonté. Les experts appellent cela la « colonne vertébrale normative » des négociations, malgré les intérêts divergents. La préservation mutuelle de la face et le renoncement à l'embaras assurent la stabilité des accords.



La société malgache deviendra encore plus pluraliste à l'avenir. Le paysage des partis et des coalitions sera encore plus diversifié. Avec l'avancement du temps, la formation d'un seul grand bloc politique qui détermine tout devient de plus en plus improbable. En conséquence, la recherche de compromis ne devrait pas être diffamée comme une affaire perdue d'avance. Un compromis n'est pas

une trahison à sa propre cause. Les décisions politiques prises suite à d'âpres négociations sont censées apporter des améliorations, mais dans la réalité, elles signifient le plus souvent que l'on se salit les doigts et que l'idéal ne s'impose pas. Or, il n'est pas certain que les gens aient encore assez de compréhension et de patience pour l'art du compromis alors que la pression de la crise ne cesse de croître.

La liste des grands changements de l'histoire qui n'ont souvent été rendus possibles que par un engagement sans compromis est longue. Le monde est plein de problèmes urgents qui ne semblent pas pouvoir être résolus à moitié ou même repoussés : la pandémie de Covid-19, la crise climatique, la guerre en Ukraine, la famine au Soudan... Malgré la pression du temps qui accompagne un politicien chaque jour, ces problèmes demandent véritablement des compromis pour les résoudre. Mais lorsque les négociations, tout comme leur résultat, sont menées sous la contrainte et la violence sans compromis, toutes les conditions d'un compromis équitable sont perdues. Et pourtant, comme le montrent de nombreux conflits historiques, il peut parfois être moralement nécessaire de négocier avec des tyrans afin d'éviter le pire.

Aussi bien la classe politique que l'opinion publique devraient accepter que même si les idées divergent, on peut avancer dans une même direction pour l'intérêt du plus grand nombre. Une différence de position publiquement visible n'est pas toujours synonyme de « dispute » ou même d'une crise gouvernementale. Dans un garage avec des machines, on visse et on martèle. Il est tout à fait normal que des bruits se fassent entendre, mais en contrepartie, il y a, à la fin, un résultat avec lequel tout le monde peut vivre. Bien que le citoyen cherche à être gouverné dans une quiétude absolue, sans devoir entendre les bruits, ils constituent le cœur du fonctionnement d'une démocratie. Une démocratie, surtout dans un régime parlementaire, est déjà en soi un compromis. Madagascar a choisi cette forme de gouvernement lors de son indépendance. Cultivons, positivement, célébrons ces bruits. Ils font que la vie politique vaut la peine d'être vécue. **P**

Constantin GRUND

politikā



VIVONS
LA POLITIQUE
DIFFÉREMMENT